

RAPPORT

**Signaler la haine
pour mieux la combattre.**

**Les LGBTphobies
au prisme de
l'application FLAG!**

_ Flora Bolter _ Denis Quinqueton
_ Préface de Johan Cavirot



Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS

Flora Bolter et **Denis Quinqueton**

codirigent l'Observatoire LGBT+
de la Fondation Jean-Jaurès.

Flora Bolter est politiste et travaille dans le champ de l'observation des politiques publiques. Engagée de longue date dans le mouvement associatif, elle a également exercé des responsabilités électives de terrain.

Denis Quinqueton a été président de l'association HES · Socialistes LGBT+ (2012-2018) et l'un des artisans du Pacs dans les années 1990.

Premier rapport périodique

Signalements déposés et traités entre le lancement de l'application (24 avril 2020) et le 24 février 2021

Le présent rapport a été rédigé par Flora Bolter et Denis Quinqueton, codirectrice et codirecteur de l'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès, en lien avec Johan Cavirot, président de l'association FLAG!.

Il a bénéficié du contrôle et des conseils d'un conseil scientifique composé de représentantes et représentants des institutions suivantes : le comité sécurité intérieure des jeunes de l'Institut des hautes études de la défense nationale (Les jeunes de l'IHEDN) ; le Défenseur des droits (DDD) ; la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le conseil scientifique a également pu compter sur l'investissement de personnalités qualifiées, chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales disposant d'une expertise sur ces questions :

- **Arnaud Alessandrin**, sociologue (université Bordeaux Segalen, Laboratoire Culture-Éducatifs-Sociétés, LACES), membre du comité scientifique de la Dilcrah ;
- **Amandine Clavaud**, responsable Europe et Égalité femmes-hommes de la Fondation Jean-Jaurès, membre de l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes ;
- **Régis Schlagdenhauffen**, sociologue, maître de conférences de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), laboratoire Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux), membre du comité scientifique de la Dilcrah.

L'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès reçoit le soutien de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

L'association FLAG! remercie les partenaires suivants qui ont contribué au financement de l'application FLAG! :



Synthèse

Lancée en avril 2020 pendant le premier confinement lié à la pandémie de coronavirus, l'application FLAG! permet aux témoins comme aux victimes de signaler des faits de LGBTphobie de manière simplifiée, sans pour autant passer par la voie d'une plainte et des interactions avec les forces de l'ordre. Cette initiative est l'une des réponses proposées par le monde associatif LGBTQI+ à la sous-déclaration de ces faits dont témoignent toutes les enquêtes de victimation, et donc à l'impunité de fait de la plupart de leurs auteurs.

Mais cette application est également, en soi, un outil précieux pour mieux connaître, de manière quantitative et en complément des ressources publiques et associatives existantes, les actes auxquels sont confrontées les personnes LGBTQI+ en France aujourd'hui.

Ce rapport passe au peigne fin les données, anonymisées, recueillies par l'application de son lancement au 25 février 2021, soit dans les dix premiers mois de son déploiement. Malgré le contexte particulier de cette période, ce ne sont pas moins de 1 573 signalements qui ont ainsi pu être effectués pour un total de 3 896 faits rapportés (un même signalement pouvant correspondre à plusieurs faits conjoints).

Il y a de grandes disparités territoriales dans les faits signalés, puisqu'on compte entre 0 et 150 signalements par département, avec une médiane à 3 et une moyenne de 8 (France entière). Avoir beaucoup de signalements n'est pas nécessairement le signe d'une forte incidence des faits de LGBTphobie mais témoigne surtout, en l'état actuel de la diffusion de l'outil, d'une meilleure prise en main et donc d'une meilleure information des usagères et usagers potentiels : les territoires où il y a le moins de signalements sont ceux où il n'y a pas eu de relais d'information associatifs ou de la part des collectivités.

Les faits rapportés correspondent à deux grands espaces de commission : tout ce qui concerne les injures, discriminations, menaces, harcèlement et provocation à la haine sur Internet d'une part (1 229 signalements correspondant à 2 916 faits) et l'ensemble des harcèlements, injures, violences de tous ordres, atteintes aux biens et discriminations vécues dans la vie quotidienne en dehors d'Internet d'autre part (444 signalements correspondant à 1 039 faits). Cette large prépondérance des atteintes sur Internet est presque exclusivement liée à l'usage des réseaux sociaux, qui représentent à eux seuls plus de 70 % de l'ensemble des (1 573) signalements effectués sur l'application.

La plupart (63 %) des signalements effectués le sont par des témoins (992) plutôt que des victimes (581). En tant que ce phénomène traduit une solidarité et une mobilisation de personnes qui ne sont pas directement visées, ce fait est notable. Mais cette part des témoins est nettement plus importante s'agissant des signalements pour des faits en ligne (80 %) que pour des faits hors Internet (20 %), ce qui peut traduire une moindre publicité des faits dès lors qu'on n'est plus sur Internet.

La répartition du genre des victimes est également un fait saillant, notamment en lien avec la proportion de signalements faits par des témoins : 1 303 signalements effectués le sont pour des victimes hommes cisgenres, ce qui représente plus 83 % des signalements au total. Dans 66 % des cas, ces signalements sont faits par des témoins. Pour des victimes femmes cisgenres, personnes trans et intersexes, on totalise 270 signalements dont une sur deux (136) effectuée par des témoins. Si l'on retire les victimes dont le genre n'est pas précisé pour se concentrer sur les femmes cisgenres, personnes transgenres et intersexes, on totalise seulement 161 signalements dont 48 (moins d'un sur trois) sont faits par des témoins.

Dit autrement, là où 59 % des signalements faits par les victimes elles-mêmes (tous types confondus) le sont par et pour des hommes cisgenres, 81 % de ceux faits par des témoins concernent des victimes hommes cisgenres. Sachant que les études de victimation existantes ne font pas du tout état d'une exposition plus grande aux violences des hommes cisgenres, la disproportion que l'on retrouve interroge. Une faible diffusion de l'application parmi les femmes cisgenres ainsi que les personnes trans et intersexes peut être un facteur qui pourra être corrigé à l'avenir, mais l'invisibilisation sociale des lesbiennes, femmes bi et de l'ensemble des personnes trans et intersexes est probablement un facteur, de même que la virulence et le caractère généralisé des propos sur Internet

visant les gays et l'homosexualité masculine (et souvent l'ensemble des LGBTQI+ par métonymie).

Le rapport revient en détail, y compris s'agissant des répartitions par genre, sur les différents aspects de ces signalements, des types et contextes d'infractions rapportées aux catégories socio-professionnelles des victimes. Il comporte également toute une analyse des types de haine rapportés dans les signalements, ce qui permet de percevoir certains aspects du cumul de discriminations. Enfin, des focus plus qualitatifs analysent le contenu des propos rapportés sur Internet et les situations de violences conjugales vécues par les personnes LGBTQI+ que l'application a permis de percevoir.

Préface

– Johan Cavirot, président de FLAG!

FLAG! est l'association LGBT+ pour les agents des ministères de l'Intérieur et de la Justice, des pompiers et des polices municipales. Notre cœur d'action est l'accompagnement de nos collègues en difficulté, victimes dans leur service ou isolés. Mais, depuis plusieurs années, FLAG! s'est également tourné vers une meilleure prise en charge des victimes de LGBT-phobies par nos services. Nous sommes à ce titre régulièrement sollicités pour notre expertise. Lors d'une réunion de l'Observatoire parisien contre les violences LGBTQI+, nous entendions régulièrement que Paris était devenu dangereux sans pouvoir répondre aux questions plus précises : Où ? Quand ? Comment se caractérisait le risque ? Pour pouvoir agir, il nous fallait plus de précisions et surtout obtenir les informations de toutes les victimes qui aujourd'hui ne déposent pas plainte. Est née l'idée d'une application de signalement et de son interface de suivi presque en temps réel.

Le premier à soutenir ce projet a été le préfet Frédéric Potier, alors délégué interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Lors de cette première réunion, le nom de l'application FLAG! était arrêté. Pour une fois, faisons simple, pas besoin d'une anagramme compliquée, comme nous savons le faire dans nos administrations. Puis, différentes collectivités comme la Ville de Paris et celles de Bordeaux, Lyon, Dijon, la Région Île-de-France ou encore la mutuelle Intériale ont accepté de soutenir ce projet. Nous avons

le minimum du budget nécessaire pour en lancer la base.

L'application FLAG! est maintenant intégrée dans le plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Après de longues heures de travail avec le prestataire et le soutien de bénévoles de FLAG! pour réaliser les tests et améliorer le contenu, FLAG! a été fier de lancer officiellement ce projet en avril 2020, projet qui permet à la fois aux victimes comme aux témoins de signaler anonymement les LGBTphobies que peuvent subir nos collègues ou quiconque dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de situations physiques ou sur Internet.

À l'issue, une liste de contacts personnalisée est proposée au signalant.

Nous savions tous que les LGBTphobies étaient présentes en métropole comme dans les outre-mer, nous avons maintenant la capacité d'en analyser leurs répartitions et leurs physionomies pour mieux les combattre. Je tiens à remercier chaleureusement Flora Bolter et Denis Quinqueton de la Fondation Jean-Jaurès pour leur forte implication ainsi que les autres membres du conseil scientifique pour la réalisation de ce premier rapport dans un délai très court.

Ensemble, rendons visible cette haine anti-LGBT, quels que soient sa forme et son auteur, pour mieux les faire cesser.

Avant-propos

La singularité de chacun·e est la condition de la société

Pierre Leroux, militant républicain et socialiste au cœur du XIX^e siècle, a beaucoup œuvré, en 1848, pour que la toute nouvelle République prenne pour devise « Liberté, Égalité, Fraternité » héritée de la Révolution française. Ce fut fait et conservé depuis. Cette devise est aujourd'hui gravée sur des dizaines de milliers de bâtiments, même si sa concrétisation dans notre réalité sociale est loin d'être réalisée. Pierre Leroux ajouta – mais ne fut cette fois pas entendu – que pour en faciliter la compréhension, on serait bien inspirés d'en modifier l'ordre pour placer « Fraternité » entre « Liberté » et « Égalité ». Ainsi, à la lecture de la devise, on comprendrait que seule la fraternité peut résoudre l'inévitable tension qui existe entre la liberté de chaque citoyen·ne et leur mutuelle égalité.

Plus de cent cinquante ans plus tard, Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la Justice, y a donné écho juste après l'adoption définitive du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe : « Chacune, chacun d'entre nous est singulier, et c'est la force de la société. C'est même la condition de la société. » Sans ce respect mutuel, sans cette attention bienveillante à l'Autre, nous ne sommes pas une société mais juste un agglomérat humain.

Les relations humaines sont des affaires complexes. Et puisque nous militons l'une et l'autre depuis un petit moment contre les discriminations, nous pouvons écrire que les relations humaines, parfois, ne le sont pas tant que ça, humaines ! C'est de cela dont il est question dans les pages qui suivent : de tous ces

moments de vie où la violence des actes et des mots vous réduit brusquement à une de vos caractéristiques, réelles ou supposées, autour d'un continuum allant du stéréotype désobligeant aux violences les plus dures et de tous les effets, connus ou pernicieux, que produit cette assignation sur sa cible.

Comme le soulignait déjà la première étude de l'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès, en 2018¹, la réalité des violences LGBTphobes affecte au quotidien la vie des personnes LGBT+ : 53 % des personnes LGBT ont déjà été confrontées à au moins une forme d'acte homophobe, et six sur dix adoptent des stratégies d'évitement. Pour vivre, ou survivre, malgré ces obstacles, on invente des procédés de contournement afin de limiter autant que possible les moments et les lieux où l'on est exposé·e·s aux discriminations. Dans la rue, on marche à côté de sa compagne ou de son compagnon comme si elle ou il était un·e étranger·e, on fait un détour chaque jour pour rentrer chez soi, on évite les transports en commun, on maquille pour la galerie, professionnelle ou familiale, une relation amoureuse en relation amicale... Ces efforts, contraints par la perspective de violences, représentent une charge quotidienne et un poids qui n'a pas lieu d'être dans une société qui affirme l'égalité de tous et de toutes sans considération d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. Parce que les victimes potentielles connaissent cette violence et ne comptent pas sur les témoins, sur l'entourage ou sur les pouvoirs publics pour en remédier les effets, c'est à leurs stratégies personnelles ou à leur résilience personnelle ou collective qu'elles s'en

1. Observatoire LGBT+, Enquête Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et la Dilcrab, juin 2018.

remettent. Parfois, les victimes finissent par s'estimer responsables des violences qu'elles ont vécues. Entre lassitude, peur et auto-dé légitimation, ce sont ainsi huit victimes sur dix qui n'en disent mot à personne. Cette réalité doit alerter tous ceux et toutes celles qui ont à cœur la promesse de notre devise républicaine.

Le chantier de la Fraternité, chère à Pierre Leroux, est ainsi toujours devant nous, et nous savons déjà que nous devons dépasser les limites genrées de ce terme tant le « fratriarcat », décrit, entre autres, par Françoise Gaspard², rend invisibles les inégalités, discriminations et violences touchant tout ce qui ne relève pas d'une vision traditionnelle du masculin, en premier lieu les femmes.

La lutte contre les discriminations n'est pas une quête d'affabilité ou de politesse. Les discriminations sont des atteintes graves aux personnes qui en sont les cibles, qui les empêchent, même quand la loi le prévoit, d'accéder aux droits les plus fondamentaux que les Déclarations de 1789 et de 1948 nous offrent en partage, et les agressions de toute nature, lorsqu'elles revêtent un motif discriminatoire, sont la clé de voûte d'un ordre des choses social inégalitaire qui nie toute liberté.

C'est pourquoi il est essentiel de remédier, au nom même des valeurs qui nous unissent comme société, à cette banalité des discriminations et violences, à cette désespérance des victimes qui ne croient plus en l'action des forces de police et de justice. Des dispositifs associatifs existent, dont l'essentielle SOS homophobie et son rapport annuel, tout comme des dispositifs publics, comme le non moins essentiel Défenseur des droits. L'application créée par FLAG!, l'association LGBT+ des agents des ministères de l'Intérieur et de la Justice, pompiers, policiers municipaux et des alliés, permet de lancer un nouveau pont entre les victimes et le recours à la police et à la justice. Nouveau canal de signalement, d'accès facile, l'application émane d'une association LGBTI+ et connaît donc bien les réalités vécues par les victimes. Dans le même temps, elle est rédigée par et pour des personnes issues des forces de l'ordre, en fonction

des définitions et nomenclatures utilisées par ces dernières.

C'est donc avec plaisir que nous avons accepté d'accompagner FLAG! dans l'analyse des données (anonymisées) recueillies par cette application. L'année fut particulière, la vie sociale fortement restreinte en raison de la grave crise pandémique que traverse le monde. Mais cette année particulière au cours de laquelle nous avons tous limité nos interactions sociales ne fut pourtant pas une année « zéro discrimination ».

Nous avons souhaité, d'un commun accord avec Johan Cavirot, président de FLAG!, associer à ce travail des partenaires institutionnels et universitaires. En ces temps où, dans le débat public, on manie plus facilement les caricatures que les concepts, aucune lumière n'est de trop ! Comme l'écrivait George Sand à un ami : « Il serait temps d'avoir des lumières qui ne fussent pas des torches d'incendie ! » Un grand merci, donc, à celles et ceux qui nous ont prêté main-forte dans le travail d'analyse des données. Merci au comité sécurité intérieure des jeunes de l'Institut des hautes études de la défense nationale, au Défenseur des droits, à la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), au Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), à Arnaud Alessandrin, sociologue à l'université Bordeaux Segalen, à Amandine Clavaud, responsable Europe et Égalité femmes-hommes à la Fondation Jean-Jaurès, à Régis Schlagdenhauffen, sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Ce rapport publié à l'occasion du 17 mai 2021 est aussi, comme chacune des productions de l'observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès, une invitation à la discussion. Nous en avons besoin dans notre société où il y a tant à réparer et à changer pour que chacune et chacun puisse exercer ce droit humain fondamental : pouvoir prendre pleinement la responsabilité de son existence.

Bonne lecture et à bientôt !

2. Françoise Gaspard. « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Cahiers du Genre*, vol. HS 2, n°3, 2011, pp. 135-155.

Introduction

La connaissance des faits de LGBTphobies³ est particulièrement complexe dans le cadre de l'identification des actes discriminatoires et de haine.

En effet, les notions d'orientation sexuelle⁴ et d'identité de genre⁵ ont émergé relativement récemment en matière de législation. En France, ces expressions ont intégré le droit positif respectivement en 2001 et 2016⁶, et ne sont pas nécessairement toujours bien comprises au sein de la population ; de même que n'est pas toujours bien connue la législation qui criminalise les infractions à motif discriminatoire, particulièrement s'agissant de ces deux notions⁷. Cela peut affecter la manière dont sont rapportées et enregistrées – ou pas – ces circonstances aggravantes au niveau du recueil des plaintes, et une partie non négligeable du travail de sensibilisation et de lutte contre les discriminations est de permettre une meilleure prise en compte de cette réalité. Ces

facteurs relativisent la portée des chiffres issus de l'activité des services de police et de justice, tels les chiffres du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure publiés tous les ans concernant les crimes et délits LGBTphobes (recensant, par exemple, 1 870 victimes en 2019, en hausse de plus de 30 % par rapport à 2018⁸) : il est difficile de faire la part de ce qui relève de l'augmentation des faits et de ce qui relève simplement d'une meilleure déclaration, d'une meilleure identification par les témoins et services des types de faits.

Cette difficulté actuarielle et juridique est la traduction d'un problème social et culturel plus large lié aux phénomènes de tabou et de stigmatisation à l'encontre des victimes de LGBTphobies. Le fait d'être lesbienne, gay, bi ou trans⁹ (ainsi que le fait, encore plus tabou et méconnu en France, d'être intersexe¹⁰) était, en effet, jusqu'à récemment, perçu comme

3. LGBTphobies : ensemble des types de discrimination et de haine visant les personnes lesbiennes (lesbophobie), gaies (gayphobie), bi (biphobie) et trans (transphobie). Dans le cadre de ce rapport, ce terme est utilisé par métonymie pour inclure également les actes de haine envers les personnes intersexes (interphobie), envers les personnes vivant avec le VIH (sérophobie) et l'ensemble des actes caractérisés comme discriminatoires par les personnes usagères de l'application (une analyse des différentes caractérisations présente l'ensemble des critères prohibés rapportés).

4. « L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. » Définition internationale posée par la Déclaration de Jogjakarta, accessible en ligne https://www.amnesty.ch/fr/themes/autres/identite-de-genre-et-orientation-sexuelle/principes-jogjakarta/Yogyakarta_principles_fr.pdf.

5. « L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. » Définition internationale posée par la Déclaration de Jogjakarta, accessible en ligne https://www.amnesty.ch/fr/themes/autres/identite-de-genre-et-orientation-sexuelle/principes-jogjakarta/Yogyakarta_principles_fr.pdf.

6. Voir Daniel Borrillo, *Histoire juridique de l'orientation sexuelle*, 2016 et Alexandre Jaunait, « Genèses du droit de l'identité de genre. Approche des configurations sociojuridiques », *Droit et société*, vol. 105, n°2, 2020, pp. 429-45.

7. La liste des infractions LGBTphobes (avec leur codification NATINF police et gendarmerie), telle que l'association FLAG! l'a réalisée en l'état du droit français en 2019, est reproduite en annexe.

8. Voir *Nouvelle hausse en 2019 des victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrés par les forces de sécurité*, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)-Interstats, Info rapide n° 14, mai 2020.

9. Une personne transgenre (par opposition à une personne cisgenre) est une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui lui a été assignée à la naissance. Nous préférons ici employer le terme-parapluie « trans », à l'instar des associations de personnes concernées, car les transidentités sont multiples et recourent divers types de formulation.

10. Une personne intersexe (par opposition à une personne dyadique) est une personne née « avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins » (définition du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, reprise par le Collectif intersexes et alliés-e-s).

une déviance sociale ou une maladie, et donc au mieux comme quelque chose à cacher. Ce n'est que récemment que, selon les termes de Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz :

Les évolutions juridiques et sociales en matière d'homosexualité ont abouti à une relative normalisation de l'homosexualité, en particulier masculine, une reconnaissance en tout cas partielle et une acceptation, parfois de principe (Fassin, 2005). Cette évolution, qui porte plutôt sur la reconnaissance d'un désir pour le même sexe, ne touche que peu les bisexuel.le.s et les trans¹¹.

La réalité culturelle et sociale des injures, des stéréotypes omniprésents et blessants crée un ordre des représentations où se dire LGBTI+ expose potentiellement à des moqueries et à des violences, où la violence verbale à bas bruit (sous la forme de blagues, par exemple) est omniprésente, et où porter plainte, par ce que cela suppose de visibilité et de procédure, peut exposer à une victimation secondaire de la part du voisinage, de l'entourage professionnel, amical et familial. Tout cela contribue à une réalité où les expériences de violence et de discrimination, même lorsqu'elles sont constitutives d'infractions et perçues comme telles par les victimes, sont loin d'être systématiquement dénoncées. Ainsi, selon l'étude Ifop pour la Fondation Jasmin Roy-Sophie Desmarais de 2019¹², seules 20 % des personnes ayant été physiquement agressées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et moins de 4 % des victimes d'injure ont déposé plainte. Cette

proportion est de 23 % pour la France, dans l'étude réalisée par l'Agence européenne des droits fondamentaux en 2019¹³, soit à peine plus que la moyenne européenne (vingt-huit pays de l'Union européenne) de 21 %.

Si quatre victimes sur cinq n'en disent mot, c'est peu dire que les études de victimation sont pleinement nécessaires pour aider à comprendre la part importante, et difficilement quantifiable autrement, des faits qui ne donnent pas lieu à plainte ou à décision de justice. Toutes disent un volume important des infractions à motif LGBTphobe : l'enquête « Cadre de vie et sécurité (CVS) » – en cours de refonte – indique ainsi, par exemple, en moyenne pour la période 2016-2018, que 3 % des faits d'injures rapportés par les répondants étaient à caractère homophobe¹⁴. D'autres études récurrentes, telle l'enquête « Presse gays et lesbiennes 2011 » jusqu'en 2011¹⁵, apportent des éléments de connaissance, de même que la récente et détaillée enquête (ponctuelle) « Violence et rapports de genre » (Virage¹⁶), qui montre bien l'ampleur des violences déclarées par les personnes LGBT par rapport aux personnes hétérosexuelles cisgenres¹⁷, pour tous les types de violence recensés¹⁸. L'enquête « La ville face aux discriminations¹⁹ », conduite en utilisant une approche mixte associant *focus groups* et entretiens semi-directifs à des questionnaires web et papier, apporte quant à elle des éléments de connaissance importants sur les constatations et signalements de la part de témoins

11. Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz, « Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques », dans Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined éditions, coll. « Grandes enquêtes », 2020, pp. 355-390.

12. Voir Ifop et l'Observatoire des LGBTphobies, *Le Regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société*, étude Ifop pour la Fondation Jasmin Roy-Sophie Desmarais réalisée en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès et la Dilcrah par questionnaire auto-administré en ligne du 12 au 24 avril 2019 auprès de 1 229 personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, extrait d'un échantillon de 13 346 personnes représentatif de la population métropolitaine âgée de dix-huit ans et plus.

13. Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), *A long way to go for LGBTI Equality*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2020.

14. Valérie Bernardi, Hélène Guedj, André Moreau, Tiarray Razafindranovona et Sandra Zilloniz, *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019 : Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

15. Annie Velter, Leïla Saboni, Alice Bouyssou, Pascale Bernillon, Cécile Sommen et Caroline Semaille, « Échantillons de convenance par Internet et par la presse – Enquête Presse Gays et Lesbiennes 2011 », *Bulletin of Sociological Methodology / Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 126, n°1, avril 2015, pp. 46-66.

16. Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined éditions, coll. « Grandes enquêtes », 2020.

17. Une personne cisgenre est une personne dont l'identité de genre correspond à celle qui lui a été assignée à la naissance, par opposition à une personne transgenre.

18. Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz, « Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques », *op. cit.*

19. Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn, Naïma Charaï (dir.), « Les villes face aux discriminations », *Les Cahiers de la LCD*, n° 1, Paris, L'Harmattan, 2016.

s'agissant d'infractions discriminatoires. Par son aspect quantitatif en grand nombre (17 000 questionnaires remplis), ses enseignements ont une valeur probante importante²⁰.

Cependant, il s'agit là d'enquêtes de long terme qui permettent difficilement de mesurer en temps réel ou quasi-réel de possibles évolutions. Pour ce faire, nous disposons principalement de la ressource associative essentielle représentée par le rapport annuel de SOS homophobie, depuis plus de vingt ans. En analysant les faits signalés à la ligne d'écoute et à l'association, SOS homophobie est en mesure de donner à chaud, par un prisme aussi bien quantitatif que qualitatif, des données sur l'évolution des faits de LGBTphobies. Ici encore, certains biais liés au phénomène de déclaration, notamment autour de la connaissance du numéro et de l'association par les personnes, subsistent.

C'est dans ce cadre général que s'inscrit le présent rapport. Pour proposer aux personnes LGBTI+ et autres un moyen de signaler à toute heure, en tout lieu, en tout anonymat si besoin, les faits de discriminations les plus divers et les aider ainsi à « sauter le pas » du dépôt de plainte, l'association FLAG! a lancé en avril 2020 une application pour smartphones. Cette interface, très simple, permet néanmoins d'enregistrer un ensemble important de précisions concernant les actes et leurs victimes, leurs auteurs et leur localisation. Elle s'appuie sur les typologies d'actes établies par les membres de FLAG!, professionnel-le-s des forces de l'ordre, et permettent donc de « coller » au mieux aux nomenclatures du ministère de l'Intérieur. Sans pour autant contraindre à déposer plainte, l'application permet de diriger la personne qui signale vers les services compétents ainsi que vers les associations de soutien aux victimes susceptibles d'apporter une aide. Élaborée et diffusée avec le soutien du ministère de l'Intérieur et en partenariat avec plusieurs collectivités (voir liste en début de ce rapport), l'application a pu bénéficier d'une visibilité et d'une diffusion par les canaux les plus institutionnels. Créée par une association LGBTI+ et pensée pour les actes LGBTphobes,

cette application permet aussi de rapporter des faits pour lesquels nous ne disposons de presque aucune information à l'heure actuelle en France : les faits de violence conjugale dont sont victimes les personnes LGBTI+. Enfin, et c'est un des aspects les plus spécifiques de cette application, elle responsabilise les témoins en permettant de rapporter des faits dont l'on est témoin, et pas seulement victime ; elle permet également de rapporter des faits concernant d'autres types de discriminations et des cumuls de discriminations.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'elle a d'emblée été pensée également comme un outil d'observation des phénomènes de discrimination et de haine, particulièrement envers les personnes LGBTI+, l'étude des données (anonymes) issues de cette application peut apporter un éclairage particulier à la connaissance des faits signalés au cours de l'année écoulée. C'est dans cette optique que l'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès et FLAG! ont convenu de réaliser un rapport annuel et se sont adressés dans cette optique à des personnalités qualifiées et institutions spécialisées pour constituer un conseil scientifique orientant l'exploitation des données et contribuant à leur analyse.

Le présent rapport constitue la première étude annuelle réalisée au terme de ce travail. En raison du contexte spécifique à la mise en place de l'application, il ne correspond pas tout à fait à une année de faits observés, mais recouvre l'ensemble des signalements « terminés » (c'est-à-dire complètement traités par les équipes de FLAG!, et non en cours de suivi) reçus par l'application depuis sa mise en ligne pour des faits dans ses dix premiers mois, de manière à pouvoir viser une publication autour du 17 mai, journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies. Les rapports suivants reprendront une temporalité plus annuelle et permettront de mettre en lumière des éventuelles cyclicités et évolutions.

Ce rapport est donc limité. Limité dans ses bornes chronologiques, il est aussi limité par le contexte de déploiement de l'application, et particulièrement par les aléas liés à la situation sanitaire des années 2020

20. Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn (dir.), *Le Rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2020.

et 2021. Il est limité aussi par le contexte d'affinage des expressions employées dans l'interface pour correspondre au mieux aux besoins remontés par les associations sur le terrain, qui ont abouti à ajouter des modalités ou à changer des formulations. Il est limité, enfin, par le travail de définition progressive des croisements à réaliser au vu des données enregistrées. Les prochaines itérations du rapport pourront bâtir sur les « plâtres » de cette première édition,

et donc systématiser l'extraction et l'exploitation des données.

Mais il apporte d'ores et déjà un coup de projecteur particulièrement utile sur les 1 573 faits signalés par les usagères et usagers de l'application et fait ressortir certaines grandes réalités des actes LGBTphobes en 2020 et 2021.

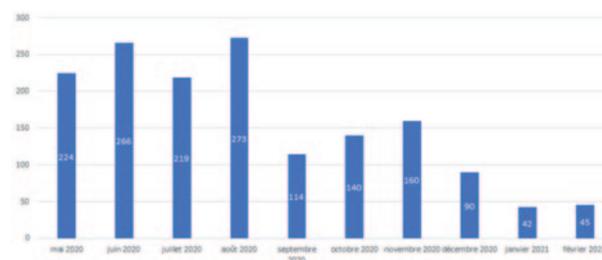
L'appropriation de l'application par le grand public : une année particulière à plus d'un titre

L'application FLAG! a été lancée le 24 avril 2020, c'est-à-dire au cœur du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19. Prévue pour une sortie au mois de mars 2020, lors de l'assemblée générale de l'association, l'application devait bénéficier d'une large couverture médiatique et d'actions avec les associations dans les différents territoires pour la faire connaître très largement et répondre aux questions des potentiels utilisateurs et potentielles utilisatrices. Ce déploiement progressif et territorialisé, accompagné par des actions de terrain, n'a bien évidemment pas pu avoir lieu selon les modalités envisagées. De même, la fermeture des lieux accueillant du public, particulièrement les bars et restaurants LGBTI+ qui sont des lieux importants de socialisation et de recherche d'information pour les personnes concernées, notamment dans les régions, a pu entraver la diffusion des informations par le bouche-à-oreille, les affiches et flyers. L'usage des réseaux sociaux, notamment de ceux de certaines collectivités, a pu en revanche avoir lieu.

Le reflet possible de l'importance des lieux de socialisation se retrouve lorsqu'on examine les dates où les signalements ont été faits (date de dépôt). En effet, on observe un nombre de signalements plus élevé dans les mois de mai à août 2020, donc pendant les mois d'été, c'est-à-dire les mois où les personnes étaient susceptibles de se retrouver dans des lieux communautaires (et donc à la fois d'apprendre l'existence de l'application mais aussi de faire l'objet d'insultes et agressions liées à ce contexte, comme le

suggère l'analyse des faits signalés dans l'enquête Ifop 2019²¹), et qui correspond aussi à une période de l'année (les beaux jours) et, plus ponctuellement, à l'ouverture de ces lieux en lien avec la situation sanitaire.

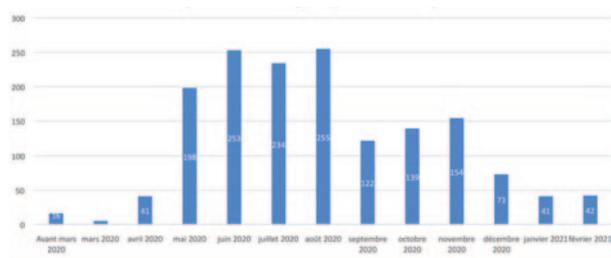
Figure 1
Signalements (terminés) effectués sur l'application FLAG! par date de dépôt, mai 2020-février 2021



S'agissant de la date des faits rapportés, elle est, à quelques exceptions près, assez proche de la date de signalement, avec là encore un plateau sur les mois estivaux (qui sont donc à la fois ceux où le nombre de signalements est le plus élevé et ceux où les faits signalés sont les plus fréquents). Peu de personnes ont utilisé l'application pour signaler des faits antérieurs de plus d'un mois à la date de dépôt, avec 16 signalements sur 1 573 (pour des faits allant jusqu'en 1997).

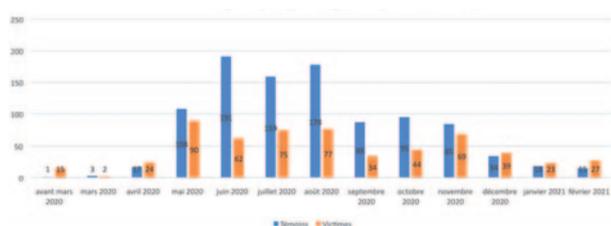
21. Voir Ifop et l'Observatoire des LGBTphobies, *Le Regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société*, op. cit.

Figure 2
Signalements (terminés) effectués par date des faits signalés (à fin février 2021)



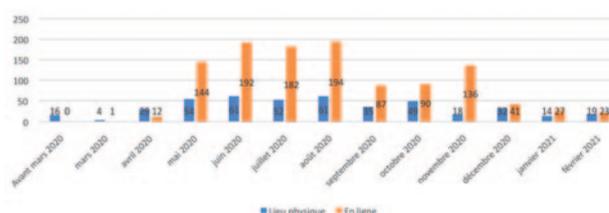
Cependant, la variation saisonnière semble principalement à imputer à la part des signalements rapportés par des témoins (991 signalements soit 63 % de l'ensemble des signalements recensés), comme l'illustre la figure 3.

Figure 3
Date des faits signalés par type de signalants (témoins ou victimes)



Les volumes de signalements entre les mois d'été et d'automne varient en effet moins s'agissant des faits rapportés par des victimes que s'agissant des faits rapportés par des témoins. On peut faire l'hypothèse que les mois d'été ont déclenché plus de témoignages en lien avec la circulation d'informations permise par la socialisation dans des lieux affinitaires concernant l'application et concernant des faits de LGBTphobies. La répartition dans le temps des faits signalés dans des lieux physiques va globalement plutôt dans le sens d'un plateau de signalements lors des mois où la socialisation était possible en cette année particulière, mais la part prépondérante des faits survenus en ligne parmi les faits rapportés, y compris pendant les mois d'été, tend à privilégier plutôt l'hypothèse d'un effet lié à la dynamique de signalement et donc à la circulation d'informations.

Figure 4
Date des faits signalés selon qu'ils soient en ligne ou hors Internet



Il est à noter que le faible nombre relatif de signalements en janvier et février 2021 s'explique partiellement par le fait qu'une partie des signalements pour ces mois, au moment de l'export des données, étaient encore en cours de traitement par les bénévoles de FLAG! (vérification, contact si pertinent, élimination des doublons et valeurs aberrantes).

En termes d'équilibres géographiques, on note que l'application est inégalement prise en main sur tout le territoire français, que ce soit en métropole ou dans les outre-mer. On constate ainsi, sur le territoire métropolitain, un nombre de signalements par département allant de 0 à 150 avec une médiane à 3 et une moyenne légèrement supérieure à 8 (8,27). Parmi les outre-mer, le nombre de signalements par territoire va de 0 à 8, soit une moyenne de 4,67. Au total, la médiane en France se situe à 3 signalements par département ou collectivité, avec une moyenne de 8,07.

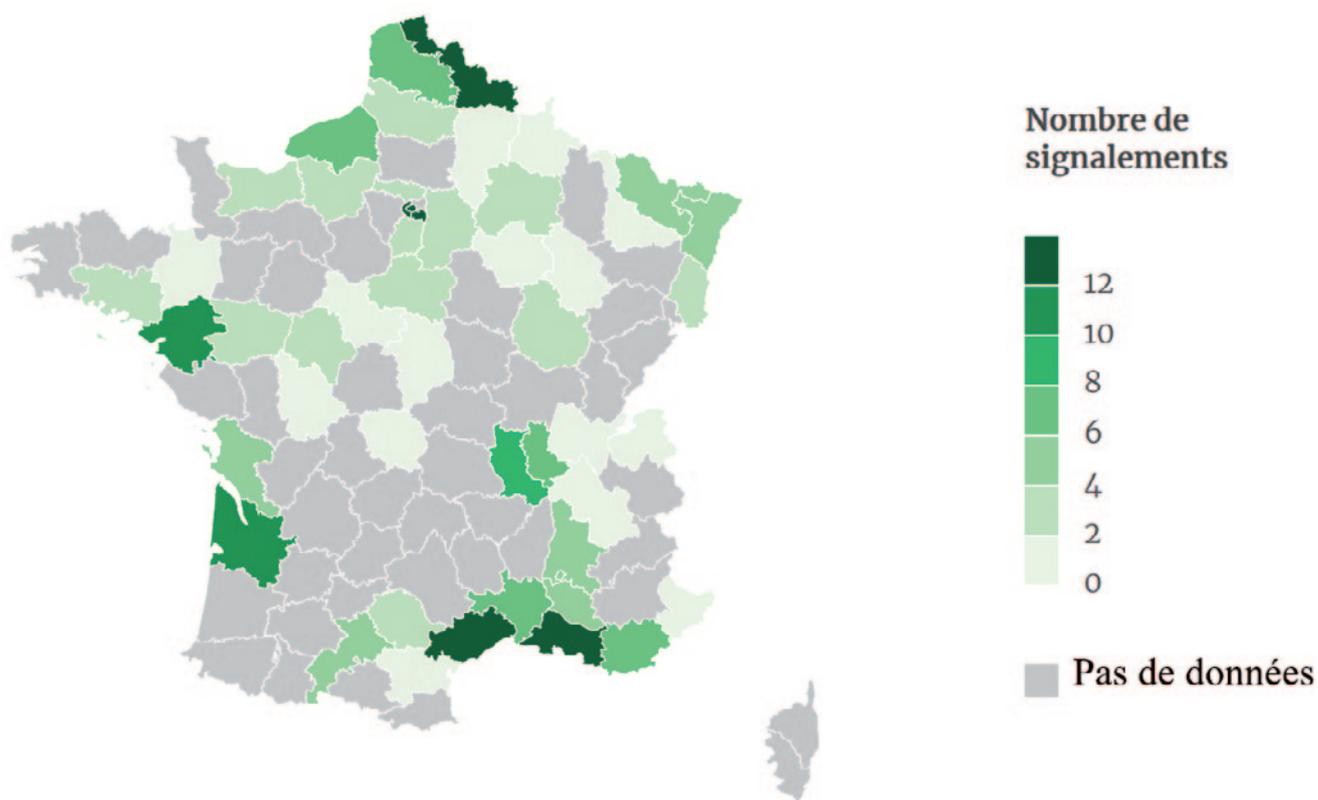
Géographiquement, les départements comportant plus de signalements semblent correspondre aux principaux centres urbains et à leur halo, ce qui peut s'expliquer aussi bien par la densité et donc la multiplication de conflits possibles en lien avec la population que par la circulation de l'information concernant l'application. Le lien ne semble cependant pas linéaire entre la taille des villes concernées et le nombre de signalements effectués, ce qui tendrait à encourager une lecture en fonction de l'accès à l'application : les territoires où il y a moins de signalements sont *a priori* ceux où il n'y a pas de relais d'information pour faire connaître l'application (associations locales, campagne d'information en lien avec les collectivités), et non pas des territoires sans grand centre urbain (la Guyane a plus de signalements que le Val-d'Oise). Des régressions statistiques, ainsi que la comparaison avec les données de

téléchargement de l'application, sont des pistes pour une analyse ultérieure.

Enfin, dans le cadre de l'analyse du déploiement de l'application, on constate que, parmi les témoins, certains ont un statut privilégié et ne sont donc pas identifiés comme des civils. Cet aspect est encore rudimentaire dans l'attente de la définition de partenariats opérationnels qui permettront de favoriser l'appropriation de l'outil par différents types de services, en particulier par les forces de l'ordre, partenaires opé-

rationnels privilégiés de l'association FLAG!, auprès desquelles l'application sert aussi bien pour signaler des faits dont les agents ont pu être victimes ou témoins dans le cadre du travail. On note ainsi que 36 des 1 573 signalements sont le fait de fonctionnaires ou assimilés, principalement issus de la police nationale (12 signalements) et de la gendarmerie (7 signalements), à quoi l'on peut ajouter 2 signalements par d'autres agents du ministère de l'Intérieur. 9 signalements sont le fait d'agents de sécurité privée.

Figure 5
Nombre de signalements par département, France métropolitaine



Les types de faits signalés : de la parole aux actes

L'application permet de signaler des faits comme témoin ou comme victime. La plupart des signalements (992, soit plus de 63 %) sont faits par des témoins. Pour chaque signalement, il est demandé de décrire la victime en termes de genre, de catégorie socioprofessionnelle, d'âge (avec dans tous les cas la possibilité d'indiquer que ces éléments ne sont pas connus). Des éléments sont également recensés s'agissant des auteurs, ce qui permet de renseigner des contextes. Le domaine de commission des faits (faits survenus en ligne ou dans l'espace physique), ainsi que leur nature et leur caractérisation (c'est-à-dire le type de discrimination et de haine) doivent également être renseignés, avec la possibilité de renseigner une adresse physique, une URL s'agissant de faits en ligne, ainsi que des commentaires en texte libre.

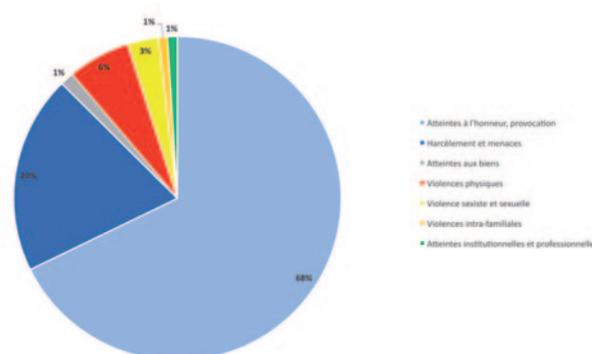
La nature des faits rapportés, ainsi que leur répartition dans l'espace physique et celui d'Internet, leur ventilation selon le type de signalement (par un témoin ou une victime) et selon le genre de victimes, doivent tout d'abord être précisées.

Pour chaque signalement, il est possible de signaler plusieurs faits. Au total, pour 1 573 signalements, ce sont ainsi 3 896 faits qui sont signalés, soit près de 2,5 faits par signalement en moyenne.

Les faits qui sont signalés ont principalement lieu sur Internet, avec 2 857 des 3 896 faits signalés qui ont lieu dans cet espace, soit plus de 73 % (contre 1 039 hors Internet, soit près de 27 %). Cette part prépondérante est inextricablement liée à la nature des faits rapportés : près de 90 % des faits signalés au total correspondent à des infractions relevant de l'atteinte à l'honneur et de la provocation à la haine (injures,

diffamation, provocation à la discrimination, provocation à la haine hors Internet, provocation à la haine sur Internet, au total 2 640 faits soit près de 68 % de tous les faits signalés) et dans une moindre mesure à des faits de harcèlement ou de menace (harcèlement, cyber-harcèlement, lettres, mails ou appels malveillants, diffusion d'informations personnelles, menaces d'outing²², menaces de violence, menaces de mort, autres types de violence, au total 770 faits, soit près de 20 %).

Figure 6
Faits signalés par grande catégorie,
ensemble (N= 3 896)

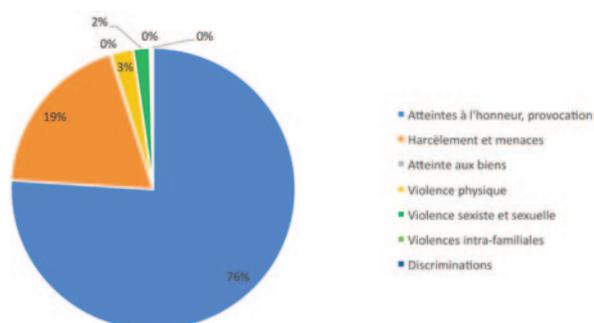


Lorsque l'on regarde plus particulièrement les 2 857 faits signalés comme relevant des interactions en ligne, la prépondérance des atteintes liées à la parole et à la transmission d'informations est encore accentuée : les atteintes aux biens (graffitis, dégradation et extorsion, n= 3), les violences intrafamiliales (conjugales et familiales, n= 5), les discriminations

22. L'outing consiste en la révélation par une tierce personne de l'homosexualité, de la bisexualité, de la transidentité ou de l'intersexuation d'une personne sans son accord.

(refus de service, refus de droit, refus de plainte, discrimination à l'emploi, n= 6) tombent aux alentours de 0 %, les violences sexistes et sexuelles ne concernent que des outrages sexistes et mégenrages²³ (n= 54), tandis que les agressions sexuelles, viols et tentatives disparaissent (n= 0), et la kyrielle d'atteintes assimilées à la violence physique (n= 226, soit 6 % des faits signalés en ligne) s'articule à un contact par le biais d'Internet.

Figure 7
Faits signalés par grandes catégories, infractions sur Internet (n= 2 916)

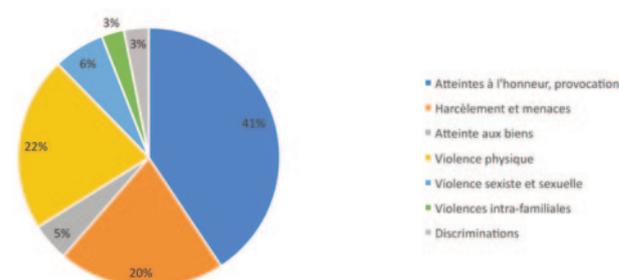


Par contraste, les 1 039 faits signalés hors Internet revêtent un caractère plus disparate, même si, là encore, les faits relatifs à la parole et à l'information (atteintes à l'honneur et provocation, harcèlement et menaces) représentent plus de 60 % des faits.

La violence physique, sous ses multiples formes (dont les plus fréquentes sont sur cet échantillon 55 faits de violence simple, suivies de 40 bousculades et de 33 agressions sans arme, mais qui vont jusqu'à 3 faits de séquestration, 1 de torture et 1 d'empoisonnement), représente plus d'un fait sur cinq (22 %). Les violences sexistes et sexuelles représentent une part de 6 % des faits rapportés, avec principalement des faits d'outrage sexiste et de mégenrage (respectivement 31 et 26 faits), mais aussi des agressions sexuelles (4 faits), viols et tentatives (5). Les atteintes aux biens constituent un autre bloc de 5 % des faits, avec principalement des vols (18), mais aussi 13 tags ou graffiti, 8 dégradations, 8 extorsions

d'argent et 2 extorsions autres. Les discriminations (32 faits) et violences intrafamiliales (29) font ensuite jeu égal autour de 3 %.

Figure 8
Grandes catégories de faits signalés, signalements hors Internet (n = 1 039)



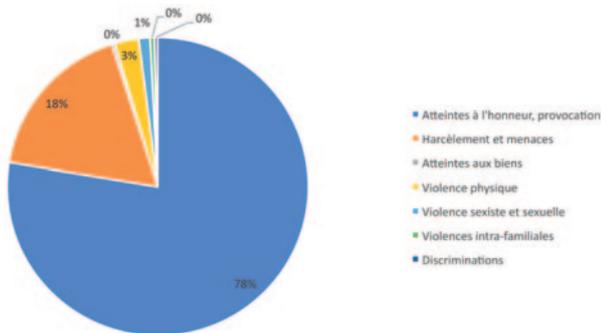
Les témoins et les victimes signalent-ils les mêmes types de faits ? Si l'on compare les faits rapportés par des témoins et ceux rapportés par des victimes, il apparaît que non.

Les témoins, majoritaires dans les auteurs de signalements (992 contre 581 signalements auto-rapportés), rapportent de manière presque exclusive (sensiblement 96 %) des faits relatifs aux atteintes à l'honneur et autres provocations (78 %) ainsi que des faits de harcèlement et de menace (18 %), soit les faits les plus présents sur Internet. Les violences physiques dans leur diversité ne représentent que 3 % de ces signalements. Quant aux autres types d'atteintes, il peut s'agir d'atteintes aux biens (auquel cas, il s'agit pour les trois quarts de tags), ou de violences sexistes (auquel cas, c'est l'outrage sexiste qui est rapporté en priorité). Les autres types d'atteintes sont très faibles.

23. Le mégenrage consiste à désigner, de manière délibérée, une personne par un genre qui n'est pas le sien, c'est-à-dire, par exemple, à utiliser le féminin pour une personne de genre masculin ou l'inverse.

Figure 9

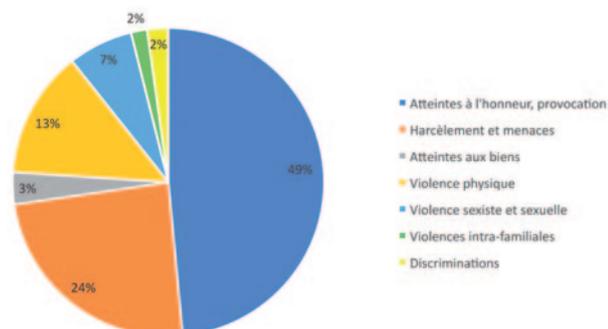
Faits signalés par des témoins par grand type d'atteinte (n= 2 578)



Les faits signalés par des victimes, en comparaison, sont eux aussi dominés par ce qui relève des injures et provocations (49 %) ainsi que par le harcèlement et les menaces de divers ordres (24 %). Si cet ensemble représente près des trois quarts des faits signalés, il est néanmoins moins prépondérant que pour les faits signalés par des témoins, et deux blocs se dégagent comme également notables : les violences physiques (près de 13 % des faits signalés, avec une répartition de faits plus large où les crachats, poursuites et jets d'objets dépassent eux aussi les 10 faits, en plus des violences physiques, agressions sans arme et bousculades) et les violences sexistes et sexuelles avec près de 7 % (si les outrages sexistes et mégénrage y restent prépondérants, on peut noter 4 viols ou tentatives et 3 agressions sexuelles). Enfin, on compte 29 faits de discrimination et 22 faits de violence intrafamiliales.

Figure 10

Faits signalés par des victimes par grand type d'atteinte (n= 1 319)



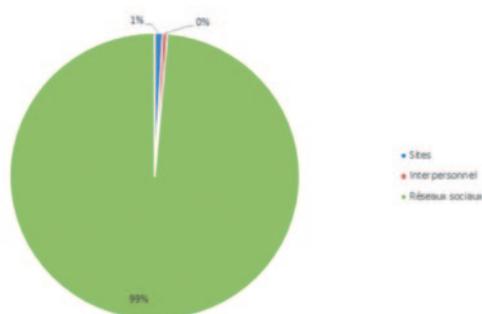
En d'autres termes, les faits qui sont rapportés par des témoins concernent peu les infractions interpersonnelles dans l'espace physique, particulièrement celles susceptibles de se tenir à huis clos, comme les violences intrafamiliales et ce alors même que les témoins rapportant les faits sont souvent des partenaires associatifs auxquels les victimes pourraient avoir recours. Cela suggère que les signalements de témoins sont pour beaucoup issus de constats que ces derniers peuvent faire à l'issue de leur activité, mais que les victimes d'atteintes LGBTphobes dans l'espace privé et particulièrement familial ont recours à l'application pour signaler les faits en première intention, sans que les faits aient été signalés en parallèle ou en amont par des associations pouvant les accompagner.

Enfin, le poids des atteintes liées à la parole ou à l'information (les injures, diffamations, provocations diverses, ainsi que le harcèlement et les menaces de tous types) est une réalité incontournable des signalements effectués en 2020/2021, tous types de signalements confondus, victimes comme témoins, et faits physiques comme sur Internet. Si ces faits sont malheureusement courants, ils peuvent néanmoins avoir des conséquences graves sur la vie et la santé mentale des victimes.

Les URL rapportées pour les faits signalés par Internet permettent de mieux comprendre, s'agissant de ce champ spécifique de ces violences, de quel type de violence on parle. Trois types d'URL sont mentionnés : ceux qui renvoient à des pages de site Internet, que ce dernier soit commercial, institutionnel ou journalistique, ceux qui renvoient à des applications mettant en contact des personnes entre elles (applications de drague, de téléphonies et de messages par Internet, petites annonces), et les réseaux sociaux qui permettent de partager des contenus publics ou semi-publics à titre personnel.

Sur les faits qui sont rapportés dans l'application, le lieu privilégié d'expression des LGBTphobies entre ces trois types d'URL est sans appel possible : ce sont, très massivement, les réseaux sociaux.

Figure 11
**URL rapportés dans les signalements sur Internet
 par catégorie de site (N= 1 124)**



À eux seuls, les réseaux sociaux représentent 99 % des faits signalés sur Internet, qui eux-mêmes représentent près de 72 % des signalements. Cela signifie que les réseaux sociaux représentent plus de 70 % des signalements effectués sur l'application depuis son lancement. Les réseaux sociaux ont ceci de particulier qu'ils se prêtent à la diffusion rapide de messages, à la viralité, que leur lectorat est potentiellement illimité et que leurs effets de meute encouragent une progression exponentielle de la violence verbale et de la désinhibition²⁴. La question du devenir de cette violence exprimée est donc pertinente. Les réseaux sociaux sont-ils un défouloir où s'exprime une violence déconnectée de tout passage à l'acte ou sont-ils, tels des canaris dans les mines de charbon, les premiers indicateurs d'une violence sociale sous-jacente qui peut exploser à tout instant ?

24. Voir Leonie Rösner et Nicole C. Krämer, « Verbal Venting in the Social Web: Effects of Anonymity and Group Norms on Aggressive Language Use in Online Comments », *Social Media + Society*, 2016.

Le contexte des faits signalés : quels espaces de répit pour les personnes LGBTI+ ?

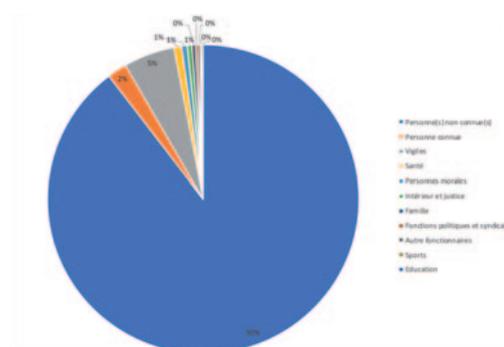
Le poids des réseaux sociaux, on l'a vu, est important dans les signalements reçus : c'est une des grandes réalités immédiatement évidentes à la lecture des faits. Cependant, même sur les réseaux sociaux, les faits de violence peuvent ne pas tous être de même nature, notamment en fonction du rapport de l'auteur à la victime.

C'est en interrogeant la variable « profil de l'auteur », et dans une moindre mesure en s'intéressant aux commentaires laissés par les personnes qui ont effectué les signalements, que l'on peut mieux saisir les contextes des violences signalées, étant précisé que comme il était possible de cocher plusieurs cases, le nombre total d'auteurs rapportés est supérieur au nombre de signalement (1 690 contre 1 573). Pour plus de lisibilité, les fonctions renseignées, très diverses pour des effectifs relativement faibles, ont été rassemblées par grandes catégories d'auteurs : personnes non connues (seules ou en groupe), personnes connues (voisins, collègues,...), responsables politiques et syndicaux (autorités publiques, élus, délégués et élus syndicaux), forces de l'ordre et justice au sens large (policiers municipaux, nationaux, gendarmes, autres fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, autres fonctionnaires du ministère de la Justice), personnels de santé (personnels hospitaliers et soignants), monde de l'éducation (personnel scolaire, camarades de classe, y compris à l'université), autres fonctionnaires (personnel municipal, agent des douanes, autres fonctionnaires), personnes morales, agents de sécurité privée, monde du sport (coéquipiers, entraîneurs, supporters) et la famille (conjoint/conjointe, cercle familial).

Internet

Dans l'espace d'Internet, et donc principalement dans celui des réseaux sociaux, les auteurs décrits par les personnes rapportant les signalements sont très majoritairement des personnes non connues, à 90 % (voir figure 12). La catégorie la plus importante pour le reste est celle des personnels de sécurité privée, qui totalisent près de 5 % à eux seuls (ce volume est disproportionné du fait de signalements multiples désignant une personne spécifique pour des propos sur les réseaux sociaux, personne identifiée par les signa-lants comme un agent de sécurité privée ; il y a donc un artefact qui explique en partie cette importance).

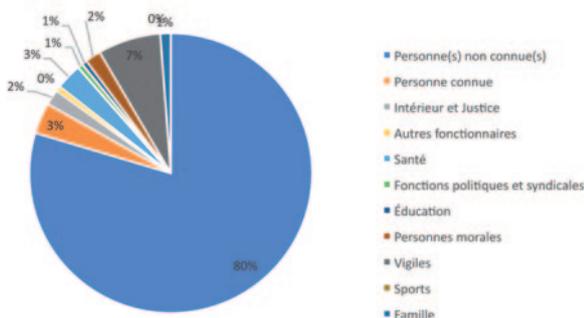
Figure 12
Auteurs rapportés pour des faits signalés en ligne
(n = 1 216)



On peut remarquer ici que les effets de genre, et particulièrement la disproportion entre les faits signalés pour des victimes hommes cisgenres et les autres,

sont très opérants et posent des difficultés d'observation. En effet, sur les faits en ligne signalés par l'application (1 129 signalements et 1 216 signalant-e-s rapporté-e-s), ceux qui concernent des victimes qui ne sont pas des hommes cisgenres, en tout, ne représentent que 12 % à 13 % du total (137 signalements et 167 auteurs). Lorsque l'on s'attarde sur les auteurs décrits pour les victimes qui ne sont pas des hommes cisgenres, étant précisé que les proportions radicalement différentes limitent considérablement la portée des observations, on peut constater une répartition d'auteurs légèrement différente dans le sens où la proportion de personnes non connues passe à 80 % et que les autres catégories deviennent plus notables, notamment celle de la santé autour de 3 % et celle des forces de l'ordre autour de 2 % (voir figure 13).

Figure 13
Auteurs rapportés pour des faits signalés en ligne, hors victimes hommes cisgenres (n = 167)



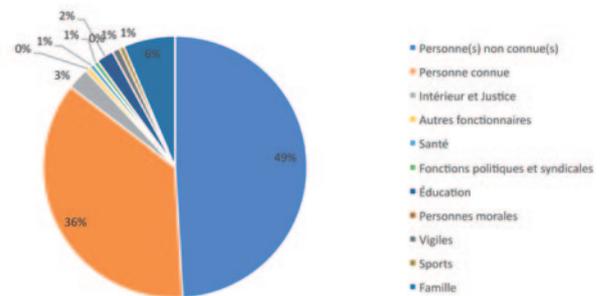
Cette observation confirme une autre grande réalité, qui est que les contextes de violence rapportés par les femmes et par l'ensemble des personnes trans et intersexes (les catégories « autre », « préfère ne pas se définir » et « non précisé » étant trop disparates et leurs effectifs trop faibles pour être analysées à part) sont différents.

La première différence, qui découle de cette omniprésence des violences en ligne par des personnes inconnues pour des victimes hommes cisgenres, c'est cette question du contexte des violences : la part des auteurs identifiés par leur fonction ou leur contexte, au-delà de la question d'être une personne personnellement connue, est relativement plus forte pour les victimes femmes cisgenres, ainsi que pour les personnes trans ou intersexes. Cela se constate dans les

faits en ligne mais surtout lorsque l'on examine la répartition des auteurs déclarés pour des faits signalés dans un lieu physique.

L'espace public

Figure 14
Auteurs rapportés pour des faits commis dans l'espace physique, victimes hommes cisgenres (n= 485)



Dans les signalements de victimes hommes cisgenres, un peu moins de la moitié des faits ont lieu hors Internet (49 %). Il s'agit pour beaucoup d'injures, de tags, de bousculades et d'agressions par des personnes non connues, seules ou en réunion, dans l'espace public sans plus de précision, ainsi que de violences sur les lieux de drague et guet-apens.

Les atteintes du fait de personnes non connues, très souvent dans l'espace public selon les témoignages écrits en commentaires (38 occurrences), sont numériquement les plus récurrentes pour l'ensemble des personnes LGBT dans nos signalements. Même pour les personnes trans et intersexes dans l'espace public, l'échantillon pour lesquels ces violences sont le moins omniprésentes, elles représentent 38 % des faits signalés. Les commentaires descriptifs laissés concernant des situations impliquant des personnes non connues évoquent le plus souvent l'espace public, soit dans le cadre de parcs, lieux publics et rues (38 situations), soit avec mention de transports (37), soit des transports en commun, soit des situations impliquant une confrontation en voiture ou à moto.

L'espace public : verbatims

« Personne qui nous a crié “Vous êtes une véritable honte humaine” à ma copine et moi (respectivement quatorze et seize ans à ce moment-là), alors que nous passions en nous tenant la main. Elle nous a ensuite suivies jusqu'à l'arrivée de notre bus. »

« Un livreur, déchargeant son camion, gênant ma voiture (en livraison). N'a pas voulu bouger, insulte très violente, le livreur a mis son transpalette à l'arrière de la voiture, a ouvert ma porte et a vociféré sur moi et mon ami. Insultes sans cesse, menace de violence, de mort. »

« Arrivé à un angle de rue, j'ai été accosté par trois hommes patientant dans une voiture stationnée, portes ouvertes, me demandant sur un ton agressif si je voulais les sucer. Un des hommes a sorti une bonbonne et m'a aspergé le visage. J'ai tenté de prendre la fuite mais ils m'ont rattrapé et m'ont de nouveau aspergé le visage. Le produit très irritant était de couleur orange. »

« Agression dans un parc par deux individus, insultes en tout genre dont “bande de p*”, “bande de pédophiles”, papiers volés et photographiés puis mis sur les réseaux sociaux avec mention “attention pédophiles” sur tel secteur. »

« Sur le parking dépose-minute de la gare de Toulon parce que je lui suis passée devant dans la file de voitures, le conducteur d'une voiture grise [...] est sorti pour m'invectiver et m'insulter. Quand il m'a vue de plus près, il m'a insultée à base de “travelo, je vais te cogner, je vais t'enculer”, il s'est alors approché le poing menaçant de ma portière, j'étais restée assise mais vitre ouverte. Il s'est penché vers moi et heureusement que j'ai pu me reculer un peu et mettre une main en défense. Quand il a vu mes yeux, il a reculé. Il m'a prise en photo ainsi que mon immatriculation en hurlant “travelo, pédé, je vais te retrouver et te crever”. »

Un autre gros bloc se retrouve de manière particulièrement systématique, et surtout concernant les atteintes visant des hommes cisgenres chez qui il représente 36 % des auteurs de faits (30 % pour des victimes femmes cisgenres, 25 % des personnes trans et intersexes) : celui des personnes connues, avec comme exemples cités sur l'application « collègues », « voisins »,...

Le voisinage

Le voisinage est un contexte de violence particulièrement marquant lorsqu'on considère les témoignages en champ libre laissé par les signalantes et les signalants (il est explicitement mentionné dans 93 des commentaires descriptifs consignés dans les signalements, ce qui en fait le contexte le plus répandu). Une centaine des personnes ayant laissé des commentaires évoquent une situation de voisinage, et c'est bien souvent sur ce sujet que l'on retrouve des signalements répétés et des appels à l'aide en commentaire.

Le voisinage : verbatims

« Je me suis fait bousculer par ma voisine en sortant de l'ascenseur je lui ai dit : “C'est bon.” et elle m'a répondu : “Ferme ta gueule sale PD.” et elle est partie. »

« Nous sommes un couple gay marié. Nous vivons isolés et nous sommes harcelés et réveillés par des coups de klaxon avec des insultes homophobes. Hier soir, j'ai pu voir clairement la personne qui est le maire d'une commune voisine. Et il m'insultait de “sale PD” et hurlait en me menaçant et voulait me frapper. J'ai fui et me suis réfugié à la gendarmerie. Mais il n'y avait personne. Cela dure depuis des années et rien n'est fait. Nous sommes perdus et nous ne savons plus comment nous en sortir. »

« Mes voisines de palier m'insultent d'être lesbienne. Une de mes voisines m'extorque de l'argent au prétexte que je serais lesbienne et que je dois payer. J'ai été contrainte de donner plusieurs fois de l'argent mais aussi des vêtements. J'ai peur de sortir. »

« Du [DATE] jusqu'à ce jour, deux voisins de mon immeuble me menacent régulièrement de me frapper si je continue de recevoir mon petit ami. »

« Depuis plusieurs mois, je subis avec répétition les menaces et injures de mon voisin (propos homophobes) avec menace de me faire frapper par son fils. Il n'y a pas longtemps, ma boîte aux lettres a été vandalisée et aujourd'hui c'est la serrure de ma porte d'entrée. »

Les agents de sécurité privée, qui font l'objet de multiples signalements difficiles à interpréter car ils sont souvent répétés pour une même situation sous des formulations différentes, sont une catégorie à interpréter dans le contexte du voisinage, car de nombreux gardiens d'immeubles sont ainsi décrits dans les commentaires (ainsi que des videurs et vigiles de supermarché). Censés assurer la tranquillité des locataires, ils deviennent des figures particulièrement menaçantes lorsqu'ils deviennent des bourreaux du quotidien.

Les gardiens d'immeubles : verbatims

« Mon gardien m'espionne en permanence. Quand je rentre chez moi, il m'agresse à chaque fois, m'interpellant avec des "madame" au lieu de "monsieur" ou mimant des bruits et autres sournoiseries. Il utilise les caméras de surveillance de l'immeuble pour extraire des films qu'il envoie aux autres locataires pour se moquer. »

« J'ai contacté le service de sécurité de ma résidence, suite à une agression récente. À chaque fois, cela ne répondait pas. J'ai décidé alors d'appeler en numéro masqué, l'agent de sécurité m'a alors répondu. Je me suis présenté et de suite j'ai été insulté avant de raccrocher. Il m'a ensuite dit : "Je ne suis pas payé pour travailler pour un homosexuel, si tu as un problème t'appelles la police." »

« Suite à mon dépôt de plainte, je souhaiterais être recontacté car les représailles potentielles s'annoncent difficiles à vivre. Notamment par la prise de position ouverte ce jour dans l'ascenseur d'un habitant devant un tiers, me reprochant d'avoir signalé le comportement du gardien (violent verbalement, discriminatoire, menaçant) dont j'ai été victime le [DATE] aux autorités. »

26 situations décrivant explicitement une situation de travail), ces signalements se remarquent par le désespoir des victimes et les conséquences sur leur santé.

Le travail : verbatims

« J'ai souvent été attaqué par des propos homophobes par mes patrons et collègues de travail et je me suis déjà énervé plusieurs fois. Actuellement, je suis hospitalisée en psychiatrie parce que j'en pouvais plus de ses propos, je ne sais pas du tout si je vais retourner travailler après ma sortie. »

« Harcèlement moral pendant plusieurs semaines du fait de l'orientation sexuelle de la victime jusqu'à aujourd'hui où il a frappé la victime dans l'espace de travail devant d'autres collègues. »

« Je subis de la discrimination et du harcèlement à mon travail, qui se sont traduits par des insultes, des menaces, des mises au placard par des collègues qui sont couverts, les faits sont minimisés et même niés par ma hiérarchie. Aucun changement depuis deux ans malgré mon hospitalisation pour harcèlement. »

« Mon nom a été affiché sur un tableau de mon service avec la couleur rose associé aux effectifs féminins. Ainsi, ma hiérarchie rappelait à mes collègues le genre qui était le mien avant. C'est humiliant et cela atteint mon moral. »

« Venu rendre des effets professionnels dans mon unité, mon chef de service me tient les propos suivants : "Que ce soit clair entre nous, tant que tu ne me fais pas d'avance, tout se passera bien entre nous" et il a renchéri : "Je tiens à te dire aussi, je suis contre le mariage pour tous." Sidéré, j'ai procédé à la restitution de mes effets espérant quitter les lieux le plus vite possible. »

Le travail

Le travail est également un contexte de violence particulièrement tendu (cité à 26 reprises dans les commentaires en texte libre), où les situations mentionnées créent des ambiances délétères de harcèlement LGBTphobe, avec des témoignages de victimes à bout. Si le nombre de témoignages est moins important que pour le voisinage ou l'espace public (avec

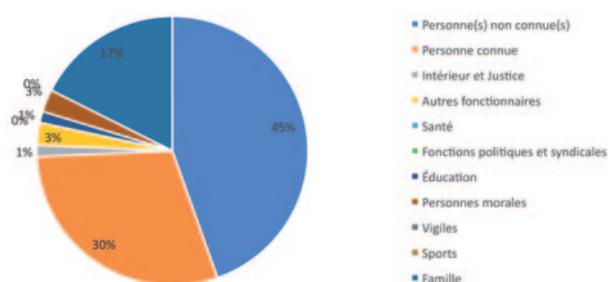
L'espace public avec les personnes non connues (parfois dans un contexte de transports ou de circulation) et le voisinage ainsi que le travail avec des personnes connues sont donc des contextes particulièrement importants.

Mais d'autres types d'auteurs, et donc de contextes de violence, émergent de manière saillante, particulièrement s'agissant des faits touchant des femmes cisgenres et des personnes trans et intersexes, chez qui les deux premières catégories d'auteurs sont relativement moins importantes (la taille plus limitée

de ces échantillons incite néanmoins à la prudence sur la généralisation possible de ces constats) : il s'agit des membres de la famille et des représentants d'institutions.

Figure 15

Auteurs rapportés pour des faits commis hors Internet, victimes femmes cisgenres (n= 74)



La famille

La famille au sens large, incluant les relations de couple (et avec les ex) et les liens avec les ascendants et la parentèle, est le contexte de violence qui apparaît de manière plus marquée pour les femmes cisgenres, bien qu'il soit, là encore, présent pour tous les types de victimes. S'agissant de ce contexte, les témoignages plus détaillés sont saisissants par la violence des actes et le caractère désemparé, voire suicidaire, des propos tenus par les signalantes et signalants qui renseignent des commentaires en texte libre (39 mentions de violence intra-familiale, notamment conjugale).

Couple, famille : verbatims

« Suite à la diffusion d'images à caractère sexuel par mon ex-conjoint à des internautes inconnus sur le site indiqué dans ce signalement, des menaces d'agression physique par téléphone provenant de son entourage et un harcèlement de rue de plusieurs mois autour de mon domicile, j'ai porté plainte en août 2019 contre X et contre mon ex-conjoint. Je viens d'apprendre que ma plainte était classée sans suite. Que dois-je faire ? »

« Cette personne X oute son ex sur sa séropositivité et a publié sur sa page son identité, adresse et des documents officiels à son nom. Cela accroît la sérophobie et elle qualifie cette personne de criminel, peu importe son histoire personnelle avec cette personne. Ce comportement est de la sérophobie et met en danger un malade qui est outé. »

« Suite à la procédure de divorce, mon conjoint m'envoie entre deux cents et trois cents messages par jour et vient me harceler sur mon lieu de résidence. »

« Homme trans, harcelé et menacé par l'ancien compagnon de sa conjointe. »

« Je suis séparé de ma femme suite à mon changement d'orientation sexuelle mais elle ne l'accepte pas. Elle m'insulte régulièrement, en m'adressant des "PD", "sale PD" ou me dit que "ma fille ne va pas vivre avec des PD", "tu n'es pas une personne normale" ou "tu me dégoûtes". »

« Elle m'a poussée deux fois dans un bar. Rentrées chez nous, elle m'a poussée contre le mur. Elle a appelé les secours puis elle est partie et a appelé ma tante. J'ai fait une tentative de suicide. Le lendemain, ma tante et moi-même nettoyons les plus grosses parties des taches de sang pendant qu'elle dormait sur le canapé. »

« Une maman divorcée a appelé pour son fils gay de seize ans qui reçoit constamment des propos homophobes ainsi que des menaces par téléphone de la part de son père. Son fils vit actuellement chez son copain par sécurité et sur ordre de son éducateur (père violent). Ce fils va déposer plainte contre son père le jeudi accompagné de sa mère. »

« Mon père m'a menacée de me couper les cheveux si je continue de m'habiller en femme et d'adopter des coupes de cheveux féminines. »

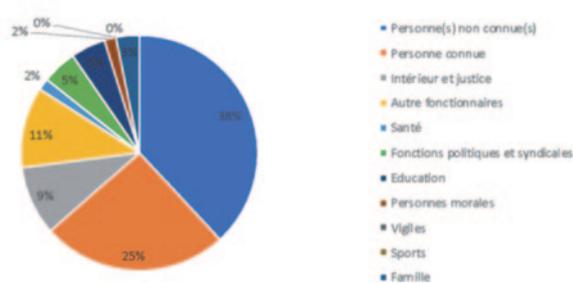
« Mon beau-père m'a poussé en arrière puis m'a couru après dans les escaliers en me criant : "Je vais te foutre mon poing dans la gueule petit PD." J'ai couru dans ma chambre et ai maintenu ma porte fermée jusqu'à ce que ma mère arrive et lui dise de descendre. »

Représentants de l'État et personnes morales

Un autre contexte de violences, moins important numériquement mais problématique par la portée symbolique et institutionnelle qu'il revêt, concerne le champ des discriminations et atteintes diverses faites par des élus, fonctionnaires de tout ordre et personnes morales. C'est, en termes proportionnels, particulièrement s'agissant des faits touchant des victimes trans et intersexes, que ce type d'atteintes se démarque.

Figure 16

Auteurs rapportés pour des faits commis dans l'espace physique, victimes personnes trans et intersexes (n= 63)



Alors même que les représentants politiques et syndicaux sont censés faire vivre le projet de société qu'ils portent et que les fonctionnaires de tout ordre incarnent aux yeux des usagères et des usagers les valeurs de la République, les témoignages détaillés reçus par l'application montrent que beaucoup d'entre eux expriment des propos transphobes et méconnaissent les droits, et parfois la dignité, des personnes LGBTI+.

Représentants politiques et syndicaux, fonctionnaires : verbatims

« Lors d'un mariage à X (52), personne ne portait le masque, car "le masque c'est que pour les PD", Monsieur le maire est d'accord, le virus n'existe pas, c'est un complot des PD. »

« Je suis une femme trans de soixante-cinq ans,

je subis depuis que j'ai emménagé dans la commune un harcèlement permanent de la part de fonctionnaires de la mairie, du voisinage également, et particulièrement de la part de retraités que j'ai en vis-à-vis depuis ma fenêtre. Ils tentent de "m'expulser", je vis un cauchemar. Il y a même eu intrusion dans mon domicile et des produits toxiques ont été versés sur mes effets personnels, etc. Certains de mes meubles ont aussi disparu. »

« L'excès de zèle de la personne responsable du service de l'état civil porte sur un refus d'accepter des justificatifs numériques certifiés (reçus directement d'une autre mairie) produits par un couple de fiancées en vue de la validation de la date de leur mariage dans trois semaines au motif que ce ne sont pas des originaux papiers. Pourtant, la procédure courante a été proposée par une personne du service et acceptée pour d'autres couples. Les documents numériques peuvent être acceptés avec accord du procureur. La responsable n'a pas souhaité lui demander. »

« Affiche au local du personnel de la Société X, filiale du Groupe Y [...]. [Le syndicat Z] a diffusé ce tract discriminant notamment les malades du sida : "En raison de l'accroissement du taux de sida, il est maintenant interdit de lécher le cul du patron". »

« Nous vivons avenue X, nous avons régulièrement entendu des remarques homophobes de la part de policiers et agents de la BAC du commissariat [local]. Ces agents s'installent souvent au bar en face, et lorsque je sortais mon chien, j'entendais souvent des insultes violentes. Le chef de la BAC a dit qu'il ne fallait pas s'adresser au PD. Au sein du bar, à plusieurs reprises, confirmé par le personnel du bar, navré de la situation et craignant de perdre la clientèle d'agents habitués à boire après le travail. J'avais signalé cet incident, mais le chef de la BAC depuis me regardait avec un air menaçant. Nous quittons notre appartement. »

« Bonjour je m'appelle X je suis une personne non binaire j'ai juste envie de dire que depuis début 2020 j'en suis à ma sixième agression physique dont une hier soir. Ma plainte n'est pas reconnue par les forces de l'ordre, j'ai été frappé à coups de barre de fer, j'ai reçu des jets de bouteille d'alcool sur mon corps, j'ai été suivie en courant par un de mes agresseurs jusqu'à chez moi. J'en arrive à me dire qu'il vaudrait mieux que je me tue par moi-même que par les coups de mes agresseurs. »

Il est particulièrement navrant et inquiétant de constater parmi les commentaires laissés en champ libre que les foyers, centres d'accueil, assistants de service social et l'univers général de l'action sociale figurent à 11 reprises, soit pour des discriminations de la part des professionnels (refus de garde), soit en raison du comportement de bénéficiaires de l'action (sans-abri insultant un bénévole, menaces et vols entre personnes accueillies dans un centre).

L'école, les études

Enfin, une catégorie d'auteurs à prendre en compte, même si elle ne représente qu'une douzaine de signalements en tout (4 concernant des auteurs issus du personnel scolaire et 9 concernant des camarades de classe), est celle qui correspond au monde de l'éducation. C'est surtout par rapport à des victimes trans et intersexes que le personnel scolaire semble défaillant, tandis que les violences et faits de harcèlement entre camarades de classe touchent l'ensemble des LGBTI+. Dans les commentaires en texte libre, le contexte scolaire revient à 6 reprises.

L'école : verbatims

« Je suis un homme trans/enby²⁵. Ma CPE avait pris l'habitude de me convoquer dans son bureau seul à seul pour me traiter de malade mental, m'inciter à voir un psy, car, d'après elle, être trans, c'est pas possible pour moi. Elle pense que je suis trans car je manque d'attention alors que je suis out depuis le collège à mes amis et elle me harcèle depuis que j'ai essayé de changer mon prénom d'usage sur la liste d'appel. Elle m'a humilié aussi devant mon petit ami et m'a outé à sa mère LGBT-phobe. »

« Une lettre d'un collégien comportant une déclaration d'amour à l'intention de l'un de ses camarades lui a été volée dans son sac de cours au sein du collège pendant une récréation (la section d'entreposage des cartables n'est pas surveillée). Le groupe d'élèves auteur du vol exerce des moqueries

et des menaces d'outing. La famille a géré la crise seule. »

« Je sortais du lycée quand un adolescent qui s'était déjà moqué de moi précédemment (car je suis transgenre), m'a touché la poitrine en me disant : "Bonjour, monsieur." »

« Le proviseur de mon lycée m'a dit, après que j'ai porté une tenue féminine au lycée (alors que le règlement intérieur et la loi ne me l'empêchaient pas), que mon comportement était du prosélytisme, que je n'avais pas le droit de faire ça tant que je n'avais pas de F sur ma CNI, que cet acte allait perturber ma scolarité et qu'il envisageait de signaler à mes parents (je n'étais pas out et en potentiel danger). Aujourd'hui, ça continue... refus d'appliquer mon nouveau prénom à l'état civil. »

Le sport

Le sport fait l'objet de peu de signalements, mais il revient dans 11 commentaires en texte libre, avec des victimes très diverses.

Le sport : verbatims

« Propos homophobe dans les vestiaires de ma salle de sport suite au port de mon sous-vêtement pas assez "hétéro". »

« Née masculin, je suis non binaire. Je joue dans une équipe de football féminine. Lors d'un entraînement au City Stade entre 18 h 30 et 20 h 30, j'ai reçu plusieurs insultes, moqueries et questions mal placées sur mon genre, mon homosexualité préten due... J'ai pu partir seulement en groupe. »

« Je faisais mon footing lorsque deux hommes se sont approchés de moi et m'ont jeté des pierres tout en me menaçant et m'insultant : "Sale PD, on va te crever, tu vas mourir si tu appelles les flics, sale pédale". »

« Victime de violences homophobes par une dizaine d'hommes me rouant de coups (coups de poing et coups de pied) et d'insultes homophobes avant de voler mon portefeuille. J'ai été transporté à l'hôpital. Plainte déposée au commissariat de X. »

25. Enby ou non-binaire (personne) : personne ne se reconnaissant ni comme homme ni comme femme, ou pas exclusivement.

Enfin, un dernier « contexte », plus ponctuel, est conjoncturel mais représentatif d'un cadre d'interaction sociale étonnamment marqué par les LGBTphobies : celui des interactions liées à la distanciation sociale et au port du masque, dans tous les contextes déjà mentionnés. Les interactions sanitaires autour du Covid-19 se teignent de LGBTphobie, par exemple quand un échange sur le port du masque est l'étincelle qui déclenche une violence gayphobe de voisinage (« Après avoir demandé à ma voisine de mettre son masque dans l'ascenseur, celle-ci a tenté de me frapper avec une canne. Puis, en sortant de l'ascenseur, elle m'a insulté : "Espèce de tapette, sale PD, je te mets la canne où tu penses". »), ou dans les transports (« Dans la ligne

de bus X, à Marseille, je me suis collé à la vitre du conducteur de bus pour respecter la distanciation. Le chauffeur s'adressait à moi en tapant sur la vitre, en me traitant de petite folle et en me demandant de descendre du bus. J'ai déposé plainte. »), ou encore quand un maire (déjà cité) assimile le port du masque à « un complot des PD » lors d'un mariage, ou enfin quand un vigile de supermarché tique à la vue d'un masque arc-en-ciel (« Je portais un masque LGBTQ+ et le vigile n'a pas hésité à me faire une réflexion comme quoi je devrais davantage porter un masque bleu ou noir. Un masque "classique", pour reprendre ses mots. »). En tout, 6 incidents spécifiquement reliés au contexte sanitaire sont mentionnés dans les commentaires en texte libre.

Les victimes des actes signalés : les hommes cisgenres et les autres

L'application FLAG! demande aux personnes effectuant le signalement, qu'elles soient témoins ou victimes, de renseigner les victimes des actes signalés ; elle propose pour cela quatre éléments de description :

- le profil, c'est-à-dire si la victime fait ou pas partie d'un des corps de métiers partenaires de l'application (civil-personne physique, civil-personne morale ; police nationale, gendarmerie, douane, armée, autres agents du ministère de l'Intérieur...). Il est possible d'indiquer que ce profil n'est pas connu, ce qui est le cas pour 90 victimes (il reste donc 1 483 victimes pour lesquelles un profil est renseigné) ;
- l'âge, défini par l'appartenance à des tranches d'âge (0-11 ans, 12-15 ans, 16-18 ans, 19-23 ans, 24-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans, 60-69 ans, 70 ans et plus). Ici encore, il était possible d'indiquer « non connu », ce qui est le cas de 139 victimes (le nombre de victimes pour lesquelles nous disposons d'un âge est donc de 1 434) ;
- la catégorie socioprofessionnelle (CSP), suivant la nomenclature établie par l'Insee des professions et catégories socioprofessionnelles (PSC), tout en scindant les catégories d'emploi entre le public et le privé pour rendre visible, notamment, la part de la fonction publique dans le cadre des partenariats. Dans 208 cas, cette CSP n'est pas connue, ce qui laisse 1 365 CSP renseignées ;
- le genre, compte tenu de la diversité des publics envisagés, il est possible de déclarer hommes et femmes, soit sans précision (interprété dans l'analyse comme des personnes cisgenres), soit avec la précision « trans » ou « intersexe » ; l'option « personne trans » ou « personne intersexe » sans plus de précision est également disponible, de même qu'une catégorie « autre » pour les personnes ne se retrouvant pas dans la liste proposée, « préfère ne pas se définir » pour celles et ceux dans ce cas, et

« non connu » pour les cas où la personne effectuant le signalement ne connaît pas le genre de la victime. Dans 109 cas, le genre de la victime n'est pas connu, pas déclaré par choix, ou « autre », soit 1 464 victimes pour lesquelles une identité de genre a été renseignée.

S'agissant du profil des victimes, il s'agit, dans l'écrasante majorité des cas, lorsque ce dernier est connu, de civils, et plus particulièrement de personnes physiques (qui représentent 90 % des victimes signalées). Comme cela a déjà été évoqué, la part massive des hommes cisgenres parmi les victimes signalées (plus de 82 % avec 1 303 cas) limite très fortement ici encore la représentativité des observations s'agissant des autres groupes, dans la mesure où les échantillons concernant les autres populations sont relativement faibles (les victimes de genre « autre » et « non connu » sont au nombre de 109, soit moins de 7 % du total, puis viennent les femmes cisgenres et l'ensemble des personnes trans et intersexes avec respectivement 83 et 78 victimes, soit 5 % pour chaque groupe).

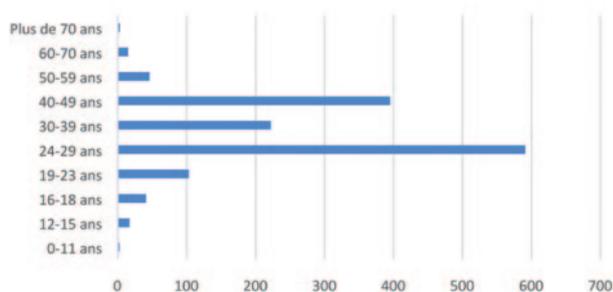
À titre d'exemple des difficultés engendrées par cette disproportion, la population des hommes cisgenres est celle pour laquelle les personnes physiques (et donc pas les fonctionnaires issu-e-s des corps pour lesquels un fléchage spécifique existe) sont majoritaires au sein des victimes, avec 95 % contre 90 % en moyenne globale. Les autres catégories de genre (femmes cisgenres, personnes trans et intersexes, autres et non connues) comportent, en proportion, plus de personnes issues des corps de métier visés par l'application. Pourtant, 77 % des victimes identifiées comme des agents de ces corps sont des hommes cisgenres : même dans la catégorie de victimes où les hommes cisgenres sont le moins représentés, ils représentent la très grande majorité des cas signalés.

Figure 17
Répartition par profil et par genre des victimes rapportées (N= 1 573)

Profil	Hommes	Femmes	Personnes trans et intersexes	Autres, non connu	Total
Civil-personne physique	1233	71	73	32	1409
Civil-personne morale	10	2	0	5	17
Police nationale	25	4	2	0	31
Gendarmerie	4	0	1	0	5
Douane	1	0	0	0	1
Autre agent ministère de l'Intérieur	0	1	0	0	1
Militaire	0	0	1	0	1
Civil-sans papier européen	1	0	0	0	1
Agent de sécurité privée	16	0	0	1	17
Non connu	13	5	1	71	90
	1303	83	78	109	1573

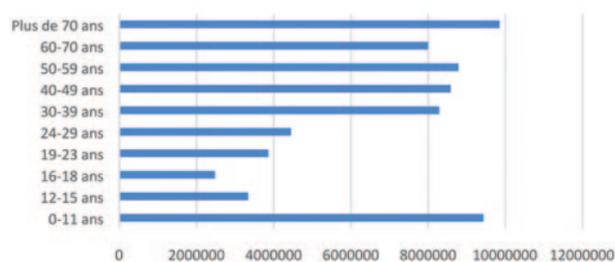
S'agissant des âges des victimes, on constate que le nombre de victimes fait une progression notable sur deux tranches précises : les 24-29 ans, qui sont la catégorie la plus représentée, et les 40-49 ans, de manière plus mesurée (figure 18).

Figure 18
Victimes déclarées par tranche d'âge (n= 1 434)



Comparés à la démographie française en général (figure 19), ces pics sont surprenants et celui concernant les 24-29 ans est particulièrement notable.

Figure 19
Population française au 1^{er} janvier 2020 par tranche d'âge

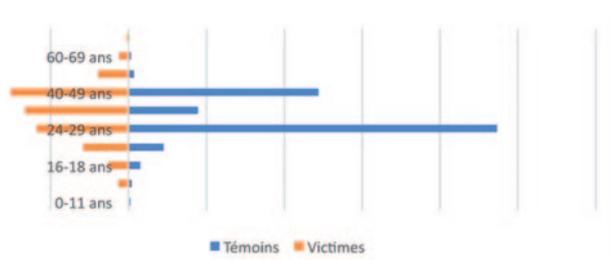


Source : Insee.

Ces pics sont entièrement attribuables aux signalements effectués par des témoins, comme le montre la figure 20. S'agissant des victimes qui effectuent le signalement elles-mêmes, la progression semble en effet bien plus cohérente : le nombre de signalements augmente avec l'âge jusqu'à quarante-neuf ans, puis diminue fortement, ce qui peut correspondre à des effets générationnels sur l'identification et le signalement des LGBTphobies et/ou à un usage moins aisé de l'outil applicatif sur smartphone, ainsi qu'à des effets de socialisation ou de visibilité différenciée.

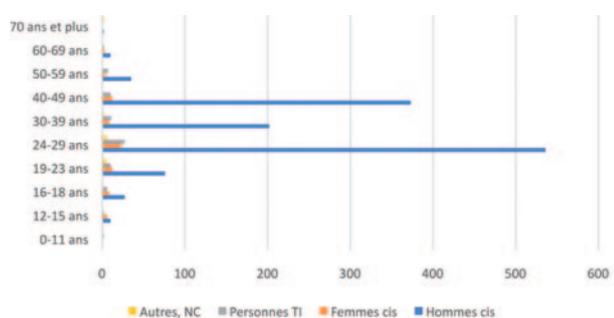
C'est parmi les signalements effectués par des témoins que les pics de 24-29 ans et de la quarantaine se démarquent, or, ce sont ces derniers signalements qui sont les plus nombreux.

Figure 20
Victimes rapportées par tranche d'âge, signalements effectués par des témoins ou des victimes (n= 1434)



Enfin, la figure 21 présente la répartition des victimes rapportées par âge et par genre. Elle permet de mieux visualiser la disproportion entre les hommes cisgenres et les autres et de constater que les évolutions ne suivent pas toujours la même progression (bien que l'incommensurabilité entre les différents effectifs rende très limitée l'analyse possible de cette variation).

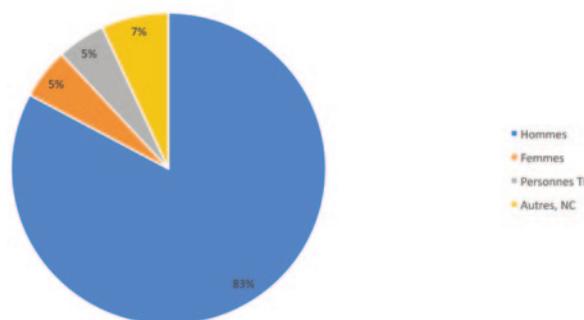
Figure 21
Répartition des victimes signalées par âge et par genre (n= 1 434)



Note : Personnes TI : personnes trans et intersexes.

Le croisement du type de signalement (témoin/victime) et de la question du genre ouvre un premier constat qui permet d'introduire les observations relatives au genre. Avec 856 victimes hommes cisgenres sur 992 signalements effectués par des témoins, on peut dire que les faits de discrimination et de violence rapportés par autrui concernent massivement (à plus de 86 %) des hommes cisgenres. Il y a plusieurs explications possibles, qui recourent les différentes ventilations par genre des contextes et types de faits rapportés, ainsi que des hypothèses déjà faites dans la littérature, étant précisé que les enquêtes représentatives existantes (notamment l'enquête Virage en France et celle de l'Agence européenne des droits fondamentaux dans l'UE-28²⁶) sont loin de faire état d'une survictimation des gays par rapport aux autres populations LGBTI+.

Figure 22
Part des hommes, des femmes, des personnes trans et intersexes, des autres et non communiqués parmi les victimes des actes signalés (N= 1 573)



Une première explication pourrait, prosaïquement, dépendre des réseaux de circulation de l'information concernant l'application elle-même : circulant dans des associations LGBTI+ généralistes dont les membres sont très majoritairement des hommes cisgenres, les personnes qui disposent de l'application socialisent dans des groupes où des actes envers des hommes cisgenres ont plus de probabilité de survenir qu'envers d'autres types de personnes.

26. Alice Debauche, Amandine Lebugle et Elizabeth Brown *et al.*, « Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », *op. cit.*, et Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), *A long way to go for LGBTI Equality*, *op. cit.*

On peut aussi considérer, pour reprendre les propos de Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz cités plus tôt, qu'il y a une tolérance sociale moindre envers les faits de gayphobie, donc des faits touchant des hommes, le plus souvent cisgenres, qu'envers les autres formes de LGBTphobies. Les actes de violence seraient donc mieux identifiés comme tels par des témoins lambda, en particulier hétérosexuels cisgenres, et signalés en conséquence.

On peut également constater que la surreprésentation des hommes cisgenres est encore plus manifeste parmi les victimes de faits rapportés en ligne, avec 87 % du total contre 70 % parmi les victimes de faits dans l'espace physique : ce type de violence, sur les réseaux sociaux, est visible de tous et toutes, ce qui peut favoriser le signalement.

La visibilité des hommes gays cisgenres en général est par ailleurs plus forte que celle des autres groupes LGBTI+, comme en attestent les travaux sur l'invisibilisation des lesbiennes²⁷, des personnes bi²⁸ ou les campagnes contre celle des personnes trans et intersexes (#WeWontBeErased).

Enfin, en constatant la présence de propos gayphobes utilisés à l'encontre de personnes trans ou de lesbiennes, par exemple, dans les commentaires et les copies de posts de réseaux sociaux, on peut aussi considérer que les hommes gays désignent par métonymie dans de nombreuses attaques l'ensemble des personnes LGBTI+ : les personnes qui rejettent l'ensemble des personnes LGBTI+ se focalisent avant tout sur les gays, en raison d'une plus forte visibilité et de la « trahison » d'un modèle de virilité patriarcale dont les hommes cisgenres sont enjoins à être les garants, ce qui cristallise sur ces derniers l'expression d'une violence plus générale. Comme le dit Arnaud Alessandrin pour expliquer cette prévalence des violences envers les hommes gays et femmes trans dans l'espace public (physique ou virtuel) : « L'espace public androcentré traque les transgressions de genre et notamment les figures homosexuelles ou trans ren-

voyant à une masculinité transgressée²⁹. » *A contrario*, les violences envers les lesbiennes et femmes bi dans l'espace public s'articulent à une invisibilisation comme telles, et à une sur-sexualisation qui les assigne à leur identité comme femme, ce qui se retrouve dans une plus grande expérience de violences sexistes et sexualisées comme femme dans cet espace, sans pour autant que ces violences soient explicitement lesbophobes, comme l'affirme la sociologue et anthropologue Natacha Chetcuti-Osorovitz :

La non-reconnaissance du lesbianisme comme sexualité à part entière engendre le fait que son affirmation peut être interprétée comme un signe de disponibilité, ou une attitude outrancière qu'il s'agit de contenir. Une indifférence, un refus, une rebuffade face à une proposition masculine vécue comme « licite » peuvent apparaître comme la rupture tacite d'un contrat hétérosexuel. Elles entraînent le plus souvent des insultes et parfois des violences physiques, dans 13 % des cas déclarés³⁰.

Quoi qu'il en soit, les victimes hommes cisgenres dans les signalements de l'application ont plus de probabilité que les autres d'être soutenues par un témoignage de personne tierce ; elles sont également plus susceptibles d'être visées par des faits en ligne. Toutes proportions gardées, les hommes cisgenres sont particulièrement plus représentés, s'agissant des faits dans l'espace physique, parmi les victimes de provocation, de discrimination, de la haine sur Internet, de guet-apens, de séquestration. Les infractions (plutôt) plus spécifiquement rapportées pour des victimes femmes (cisgenres) sont : harcèlement, tags et graffitis, bousculades, outrage sexiste et surtout violence conjugale. Enfin, les infractions qui semblent plus spécifiquement rapportées pour des victimes trans et intersexes sont : diffamation, violence simple, refus de service, outrage sexiste et mégenrage. De manière globale, on retrouve là les répartitions constatées s'agissant des espaces et des contextes de violences par genre.

27. SOS homophobie, « Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie », Paris, 2015.

28. SOS homophobie, « Enquête nationale sur la bisexualité », Paris, 2015.

29. Arnaud Alessandrin, « La transphobie en France : insuffisance du droit et expériences de discrimination », *Cahiers du Genre*, vol. 60, n°1, 2016, pp. 193-212.

30. SOS homophobie, « Enquête sur la visibilité des lesbiennes et la lesbophobie », *op. cit.*

Figure 23

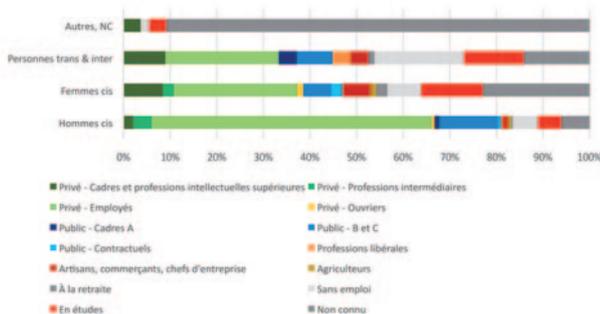
Nombre de victimes par type d'infractions et par genre

	Hommes	Femmes	Personnes TI	Autres	Total
Injures	850	47	44	46	989
Diffamation	100	4	13	10	128
Provocation à la discrimination	579	12	14	16	621
Provocation à la haine et à la violence hors Internet	71	4	8	9	92
Provocation à la haine et à la violence sur Internet	706	11	15	78	810
Harcèlement	25	3	2	0	30
Cyber-harcèlement	75	7	3	1	86
Lettres, mails ou appels malveillants	9	1	1	1	12
Diffusion d'informations personnelles	10	0	2	1	13
Menaces d'outing	7	1	2	2	12
Menaces de violence	260	14	14	24	312
Menaces de mort	170	9	8	17	204
Autres types de menaces	76	5	7	12	101
Tag ou graffiti	4	7	1	2	14
Dégradation d'un bien	6	2	0	1	9
Vol d'un bien	14	3	1	0	18
Extorsion (argent)	5	4	0	0	9
Extorsion (autre)	1	1	0	0	2
Se faire cracher dessus	10	1	2	2	15
Jet d'objet	7	2	3	1	13
Se faire suivre	18	3	6	1	28
Se faire bousculer	27	7	4	3	41
Aggression sans arme	24	3	3	3	33
Aggression avec arme ou objet dangereux	7	1	1	1	10
Violence simple	47	3	7	2	59
Violence en réunion	3	0	1	0	4
Violence avec arme par destination	7	1	0	0	8
Violence avec arme	7	1	2	1	11
Guet-apens	9	0	0	0	9
Séquestration	3	0	0	0	3
Torture	6	0	0	0	6
Empoisonnement	1	0	0	0	1
Meurtre ou tentative	0	0	0	1	1
Outrage sexiste	24	12	12	11	59
Mégenrage	26	1	24	1	52
Aggression sexuelle	3	1	0	0	4
Viol ou tentative	3	1	1	0	5
Violences conjugales	7	7	1	2	17
Violences familiales	13	2	1	1	17
Discrimination liée à l'emploi	2	0	1	1	4
Refus de service	9	1	6	2	18
Refus d'un droit (administration, service)	5	2	4	0	11
Refus de plainte avec caractère LGBTphobe	2	0	2	1	5
Total	3238	184	172	254	3896

S'agissant des catégories socioprofessionnelles rapportées pour les différentes victimes, la comparaison avec les chiffres France est malaisée en raison de la subdivision opérée dans l'application des principales professions et catégories professionnelles (PSC) entre public et privé et de la possibilité de signaler les personnes à la retraite ou en étude, catégories qui ne font pas partie de la population active ne figurant donc pas dans les répartitions de PSC de l'Insee. La figure 24 rappelle néanmoins cette ventilation par catégories de genre (sachant que, comme toujours, la catégorie « hommes cisgenres » est prédominante dans la répartition par genre et que les échelles d'observation sont donc très disparates : 1 303 hommes cisgenres, 83 femmes cisgenres, 78 personnes trans et intersexes, 109 autres et non précisés).

Figure 24

Activité et type d'emploi des victimes rapportées par genre (N= 1 573)



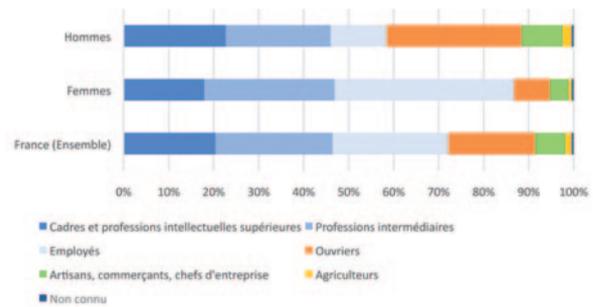
On constate que cette variable est mieux renseignée pour les hommes cisgenres et que la part des employés du privé est massive, puisqu'ils constituent à eux seuls 60 % des victimes hommes cisgenres enregistrées, suivis par les agents catégories B et C du public (12,67 %), alors même que le total comporte

également 5,67 % de personnes à la retraite ou en études, donc hors de la population active.

Pour comparaison, la part des employés (y compris agents publics catégorie B) dans la population active pour l'Insee est de 12,5 % chez les hommes et 39,9 % chez les femmes.

Figure 25

Catégories socioprofessionnelles par sexe en parts de la population active, France entière



Source : Insee, 2020.

Si la part des employé-e-s reste importante parmi les femmes cisgenres ainsi que parmi les personnes trans et intersexes, on constate une plus grande hétérogénéité de la répartition par CSP (qui est par ailleurs moins bien renseignée que pour les hommes cisgenres, cette catégorie étant « non connue » pour une femme sur cinq et une personne trans ou intersexe sur sept, alors que ce n'est le cas que pour 6 % des victimes hommes cisgenres).

Il y a par ailleurs plus de personnes en études ou sans emploi et appartenant aux professions intellectuelles supérieures chez les victimes femmes cisgenres ou personnes trans et intersexes, que chez les victimes hommes cisgenres.

La caractérisation : modéliser le cumul des discriminations

La dernière grande variable que permet d'observer l'application FLAG! est celle de la caractérisation. C'est sous ce terme que l'application recense divers types de haine discriminatoire, envers les LGBTI+ mais aussi sur d'autres critères de discrimination. En effet, les personnes LGBTI+ sont tout aussi multidimensionnelles que les autres et les autres discriminations ne sont pas tenues en l'état par les LGBTphobies. C'est pourquoi l'application FLAG!, certes pensée pour des personnes LGBTI+ et autres victimes de LGBTphobies, et dont la présentation et les partenaires font des personnes LGBTI+ les premiers destinataires, propose aussi de rapporter des faits qui n'auraient pas de caractérisation LGBTphobe mais un autre caractère discriminatoire et de rapporter les cumuls de discriminations qui peuvent être présents dans un même acte, car les discriminations ne sauraient être hiérarchisées.

Proposer de renseigner une « caractérisation » des violences permet également de mettre en boîte noire la question de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'appartenance ou non-appartenance réelle des victimes à une catégorie sociale ou un groupe désigné par une discrimination. En effet, comme on le voit, par exemple, dans les phénomènes de harcèlement scolaire, le fait de désigner une personne comme LGBTI+ ou pas ne suppose pas nécessairement que la victime soit réellement homo ou bi, trans ou intersexe. Être considéré·e confusément comme en infraction aux injonctions de genre traditionnelles suffit. Et une injure LGBTphobe reste une injure LGBTphobe même quand

elle ne s'adresse pas à une personne LGBTI+ (ce qui n'empêche bien évidemment pas que certaines expressions des LGBTphobies aient lieu *in concreto* sans qu'il y ait besoin de propos intrinsèquement LGBTphobes).

L'analyse des croisements de ces variables, de celles qui semblent corrélées positivement et négativement, n'a pas été possible, à la fois en raison des échelles très disparates de l'échantillon « victimes hommes cisgenres » mais aussi faute d'avoir pu effectuer sur les données des régressions logiques. Cette analyse pourra donc être plus poussée dans les prochains rapports d'analyse des données issues de l'application.

En revanche, un certain nombre de constats sont d'ores et déjà possibles s'agissant de cette variable. Tout d'abord, même si la variable permettait de rapporter plusieurs caractérisations pour un même signalement, il n'allait évidemment pas de soi que les personnes effectuant les signalements se prévalent de cette possibilité. C'est effectivement le cas de 1 335 signalements, qui ne sélectionnent qu'une seule caractérisation, dont 1 164 renvoient exclusivement à la gayphobie, soit 88 %. Viennent ensuite les signalements rapportant exclusivement de la transphobie (4 %), de la lesbophobie (3 %), puis à égalité, à un peu plus de 1 %, le racisme et la catégorie « autre » (où étaient explicitement mentionnées l'enbyphobie³¹ et l'interphobie³², mais d'autres critères ont été mentionnés dans les commentaires, en particulier le validisme³³). La sérophobie et le sexisme, avec 12 signalements exclusifs chacun,

31. L'enbyphobie est le terme employé pour désigner la haine et la discrimination visant les personnes non binaires, c'est-à-dire ne se reconnaissant ni comme homme ni comme femme, ou pas exclusivement.

32. L'interphobie renvoie à la haine et à la discrimination envers les personnes intersexes.

33. Le validisme est la haine et la discrimination envers les personnes en situation de handicap.

sont un peu en dessous de 1 %. Les autres caractérisations (antisémitisme, biphobie, violences conjugales pour différents types de couples) sont en dessous des 0,5 %.

La quasi-absence de la biphobie parmi les caractérisations exclusives (1 seule occurrence) a de quoi interroger s'agissant d'une application pensée par et pour des personnes LGBTI+. Et lorsque l'ensemble des caractérisations est pris en compte, la biphobie

est bel et bien présente : elle se place en quatrième position avec 4 %, derrière la gayphobie (présente dans 88 % des signalements), la lesbophobie (9 %) et la transphobie (8 %). Suit le racisme (un peu moins de 4 %), la sérophobie (3 %) suivie par le sexisme et la catégorie « autre » (un peu moins de 3 %), puis, enfin, l'antisémitisme (2 %). Les différents types de violence conjugale cumulés sont présents dans moins de 2 % des signalements.

Figure 26

Caractérisations rapportées dans les signalements en fonction du nombre de caractérisations rapportées par signalement (N= 1 964)

Caractérisation	1	2	3	4	5	6	11	Total	% des signalements
Antisémitisme	7	14	6	4	1			32	2,03
Autre	16	18	2	1	3	1		41	2,61
Biphobie	1	2	24	29	10	1	1	68	4,32
Gayphobie	1164	132	39	33	10	1	1	1380	87,73
Lesbophobie	39	31	29	29	9	1	1	139	8,84
Racisme	16	30	6	5	3		1	61	3,88
Sérophobie	12	26	2	1	6	1	1	49	3,12
Sexisme	12	18	8	3	2		1	44	2,80
Transphobie	54	24	7	26	11	1	1	124	7,88
Violence conjugale couple autre	5	2		1			1	9	0,57
Violence conjugale couple femmes	2	1					1	4	0,25
Violence conjugale couple trans							1	1	0,06
Violence conjugale couple hommes	7	4					1	12	0,76
Total caractérisations	1335	302	123	132	55	6	11	1964	
Nb de signalements	1335	151	41	33	11	1	1	1573	
% des signalements	84,87	9,60	2,61	2,10	0,70	0,06	0,06		

Lecture : L'antisémitisme est présent dans 7 signalements ne rapportant qu'une caractérisation, dans 14 signalements en rapportant 2, dans 6 signalements en rapportant 3, dans 4 signalements en rapportant 4, dans 1 signalement en rapportant 5, et dans un signalement en rapportant 11. Au total, l'antisémitisme est rapporté 32 fois et est donc présent dans 2,03% des signalements.

Le différentiel entre les catégorisations rapportées seules et l'ensemble de leurs occurrences indique que la lesbophobie et la biphobie tendent à être rapportées plus dans des signalements multicritères que seuls.

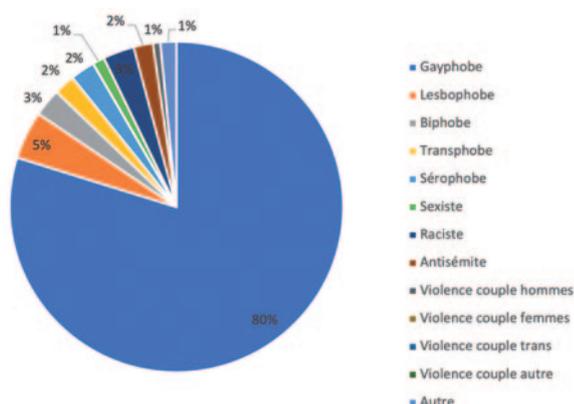
Se pose donc également la question du croisement des catégorisations avec le genre des victimes.

La figure 27 présente les caractérisations rapportées dans les signalements associés à des victimes hommes cisgenres. Sans surprise, 80 % des caractérisations renvoient à la gayphobie. Les 5 % de lesbophobie renseignés peuvent éventuellement correspondre à des actes visant explicitement les lesbiennes aussi bien que les gays, mais il est possible aussi de considérer que les personnes effectuant les signalements ont pu noter comme également lesbophobes des propos ou attitudes rejetant l'attraction pour une personne de même sexe. Le racisme et la biphobie font ensuite jeu égal à 3 %, puis la sérophobie et la transphobie à 2 %.

Sur cet échantillon particulièrement large où un différentiel de 1 % n'est pas anodin, il est intéressant de constater que le racisme est plus présent que la sérophobie, compte tenu de l'association souvent faite, et que l'on retrouve dans de nombreux commentaires en ligne, entre VIH-sida et homosexualité masculine.

Figure 27

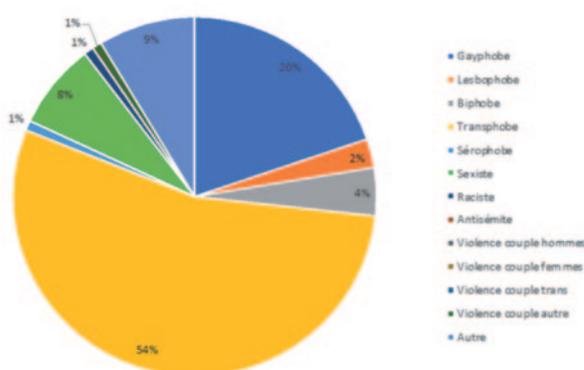
Caractérisations rapportées pour des signalements concernant des victimes hommes cisgenres (n= 1 550)



S'agissant des caractérisations décrites dans les signalements (figure 28) visant des personnes trans et intersexes, la part des caractérisations visant ce critère est majoritaire mais nettement moins que s'agissant de victimes hommes cisgenres, avec un peu plus de la moitié seulement. La gayphobie est présente dans un cas sur cinq, ce qui peut être en lien avec l'orientation sexuelle des victimes dans certains cas, ou être issu d'amalgames entre orientation sexuelle et identité de genre dans les propos des auteurs (plusieurs commentaires en texte libre rapportent des injures gayphobes adressées à des personnes trans et inversement). On constate ensuite la place de la catégorie « autre » et du sexisme. La catégorie « autre » inclut notamment, de manière explicite, l'enbyphobie et l'interphobie (figure 28). Une douzaine de signalements, au total, concernent des personnes intersexes et plusieurs commentaires libres évoquent l'enbyphobie et la non-binarité³⁴. La visibilité des personnes intersexes, de même que celle des personnes non binaires qui expriment plus fréquemment que dans le passé leur identité de genre, fait partie d'évolutions possibles à suivre par le biais de l'application, notamment s'il s'avère pertinent de rendre les catégories d'enbyphobie et d'interphobie autonomes de la rubrique « autre ».

Figure 28

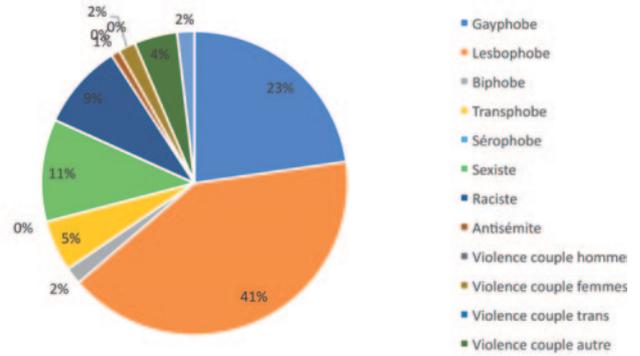
Caractérisations rapportées pour des actes visant des personnes trans et intersexes (n= 116)



34. Les personnes non binaires ne s'identifient ni comme hommes ni comme femmes et rejettent donc la division binaire des genres.

Enfin, les caractérisations se rapportant à des faits signalés pour des victimes femmes cisgenres ne donnent pas de majorité aux caractérisations de lesbophobie et de biphobie cumulées. La gayphobie est rapportée une fois sur quatre en addition à la lesbophobie. Sexisme et racisme sont chacun rapportés en même temps que la lesbophobie une fois sur dix. Enfin, la transphobie, de même que la violence conjugale de type « autre », qui, d'après les commentaires, correspond à des violences de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (notamment en lien avec une rupture et une mise en couple avec une autre femme), revient dans une situation sur vingt, ce qui reste notable (figure 29).

Figure 29
Caractérisations rapportées pour des victimes femmes cisgenres (n= 110)



Conclusion

Malgré les aléas spécifiques à la situation sanitaire, et malgré les difficultés que cette dernière a pu engendrer pour le déploiement de l'application, les signalements recueillis en dix mois offrent une matière riche d'enseignements pour la compréhension des LGBTphobies et des discriminations qui y sont associées.

Mais l'observation quantitative comparative est sévèrement restreinte par la disproportion entre signalements pour des victimes hommes cisgenres et les autres : si cette difficulté d'observation est une difficulté méthodologique identifiée, les données existantes dans la littérature en sciences humaines et sociales tendent à indiquer une surexposition des publics lesbiens, trans et intersexes (ainsi, de manière différenciée, que pour les personnes bi que le filtre par le genre de la victime ne permet pas de distinguer dans l'analyse). La faiblesse des femmes cisgenres, des personnes trans et intersexes parmi les victimes signalées doit donc être à interpréter en termes de sous-identification et d'invisibilité de ces violences et des personnes concernées. Il sera important, dans les opérations de communication et de concertation autour de l'application qui pourraient être organisées, de chercher à lever les obstacles qui empêchent les personnes, témoins comme victimes, de se saisir de cet outil pour rapporter les situations rencontrées.

En dehors de cela et d'éventuelles exploitations plus poussées, notamment sur les variables qualitatives

multiples et les croisements possibles, l'activité de l'application révèle un portrait inquiétant des LGBTphobies en France en 2021, avec des propos haineux omniprésents sur les réseaux sociaux et une violence verbale et physique protéiforme qui touche tous les contextes.

Elle montre aussi une mobilisation de témoins de faits de LGBTphobie pour signaler ces derniers, même si leur utilisation de l'outil se fait principalement sur des faits en ligne et tend à se focaliser sur les faits de gayphobie (décrivant des victimes hommes cisgenres et une caractérisation gayphobe).

Enfin, et symétriquement, on peut remarquer que les faits de violence conjugale, qui totalisent 17 signalements et doivent donc être traités davantage dans une approche qualitative, ne sont signalés qu'une fois sur cinq par des témoins, et ce principalement pour des victimes femmes cisgenres, alors que les signalements auto-rapportés pour ce type de faits concernent pour moitié des hommes cisgenres. Les commentaires laissés en champ libre par les victimes font souvent état d'un fort désespoir. Les violences conjugales envers les personnes LGBTI+ sont encore faiblement connues et les ressources pour les victimes peu nombreuses : les signalements recueillis confirment donc l'existence d'un besoin et peuvent contribuer à nourrir la mise en place d'une réponse.

Annexes

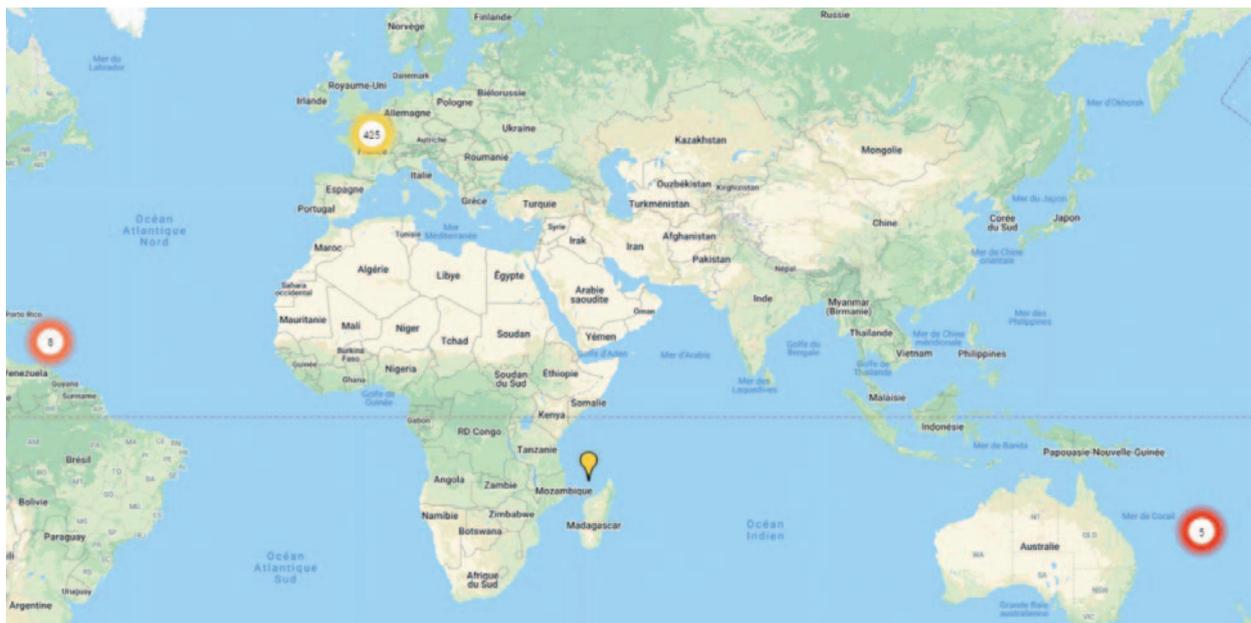
Ventilation des réponses aux questions de caractérisation et de types des faits, d'âge et de CSP de la victime selon que les signalements soient le fait de témoins (T) ou de victimes (V), par catégorie de genre

	Hommes cis T	Hommes cis V	Total hommes cis	% moda hommes	Femmes cis T	Femmes cis V	Total femmes cis	% moda femmes	Personnes trans et inter T	Personnes trans & inter V	Total personnes trans & inter	% moda Personnes TI	Autre et inconnu T	Autre et inconnu V	Total autre et inconnu	% moda Autre et NC	Total T	Total V	Total	% moda	% victimes
Gayphobe	813	425	1238	75,82	10	15	25	22,73	7	16	23	19,83	81	13	94	50,27	911	469	1380	70,26	33,99
Lesbophobe	60	13	73	4,71	14	31	45	40,91	1	3	4	3,64	11	7	18	9,63	85	54	139	7,08	38,85
Biphobe	34	8	42	2,71	1	1	2	1,82	1	4	5	4,31	10	9	19	10,16	46	22	68	3,46	32,35
Transphobe	17	15	32	2,06	4	2	6	5,45	11	52	63	54,31	14	9	23	12,30	46	78	124	6,31	62,90
Strophobe	29	8	37	2,39			0	0,00	1	1	2	1,82	8	3	11	5,88	38	11	49	2,49	22,45
Sexiste	8	10	18	1,16	6	6	12	10,91	2	7	9	7,76	2	3	5	2,67	18	26	44	2,24	59,09
Raciste	36	11	47	3,03	7	3	10	9,09	1	1	2	1,82	2	1	3	1,60	46	15	61	3,11	24,59
Antisémite	29	29	58	3,87	1	1	2	1,82	1	0	1	0,91	2	2	4	2,17	31	1	32	1,63	3,13
Violence couple homm	3	8	11	0,71			0	0,00			0	0,00		1	1	0,53	3	9	12	0,61	75,00
Violence couple femmes	0	0	0	0,00	2	2	4	3,64	0	0	0	0,00	1	1	2	1,07	1	2	3	0,20	75,00
Violence couple trans	0	0	0	0,00			0	0,00			0	0,00	1	1	2	1,07	1	1	2	0,05	100,00
Violence couple autre	0	0	0	0,00	3	2	5	4,55	1	1	2	1,82	3	3	6	3,16	3	6	9	0,46	66,67
Autre	12	12	24	1,55	2	2	4	3,64	2	8	10	8,62	4	1	5	2,67	18	23	41	2,09	56,10
Total	1041	510	1551		45	65	110		25	91	116		135	52	187		1246	718	1964		
%	67,12	32,88			40,91	59,09			21,55	78,45			72,19	27,81							
70+		1	1	0,08			0			0					2	1,83		3	3	0,19	100
60-69 ans	2	8	10	0,77	1	2	3	3,61		2	2	2,56		0	0		3	12	15	0,95	80
50-59 ans	7	28	35	2,69	4	4	8	7,27	7	7	14	12,29		0	0		7	39	46	2,92	84,78
40-49 ans	236	135	373	28,63	4	8	12	11,46	2	8	10	12,82		0	0		244	151	395	25,11	38,23
30-39 ans	84	118	202	15,50	2	6	8	9,64	3	8	11	14,10		1	1	0,92	89	133	222	14,11	59,91
24-29 ans	452	84	536	41,14	12	11	23	27,71	5	22	27	34,62	4	1	5	4,59	473	118	591	37,57	19,97
19-23 ans	39	37	76	5,83	2	10	12	14,46	2	8	10	12,82	2	3	5	4,59	45	58	103	6,55	56,31
16-18 ans	11	16	27	2,07	2	6	8	9,54	2	4	6	7,69	0	0	0		15	26	41	2,61	63,41
12-15 ans	2	8	10	0,77	2	4	6	7,27	1	1	2	1,82	0	0	0		4	13	17	1,08	76,47
0-11	21	12	33	2,53	5	2	7	8,43	3	3	6	5,45	82	14	96	88,07	111	28	139	8,84	20,14
Age non connu																					
Total	856	447	1303		30	53	83		18	60	78		88	21	109		992	581	1573		
%	65,69	34,31			36,14	63,86			23,08	76,92			80,73	19,27			63,06	36,94			
Injures	559	291	850	26,25	13	34	47	25,54	7	37	44	20,37	34	12	46	19,11	613	376	989	25,39	38,02
Diffamation	34	66	100	3,09	2	4	6	2,17	3	10	13	6,02	6	4	10	3,94	45	83	128	3,29	64,84
Provocation à la discrin	530	49	579	17,88	11	1	12	6,52	7	14	21	10,91	15	1	16	6,30	563	58	621	15,94	9,34
Provocation à la haine	56	15	71	2,19	3	1	4	2,17	2	6	8	3,70	8	1	9	3,54	69	23	92	2,36	25,00
Provocation à la haine	626	80	706	21,80	8	3	11	5,98	8	15	23	10,91	68	10	78	30,71	710	100	810	20,79	12,35
Harcelement	1	24	25	0,77	2	1	3	1,63	2	2	4	3,64	1	0	1	0,39	27	30	57	0,77	90,00
Cyber-harcelement	5	70	75	2,32	2	5	7	3,80	2	1	3	1,39	1	1	2	0,99	10	76	86	2,21	88,37
Lettres, mails ou appel	4	5	9	0,28	1	1	2	1,82	1	1	2	1,82	1	1	2	0,99	4	8	12	0,31	66,67
Diffusion d'informator	3	7	10	0,31			0	0,00		2	2	1,82	1	1	2	0,99	3	10	13	0,33	76,92
Menaces d'outing	3	4	7	0,22	1	1	2	1,82	1	2	3	2,73	2	2	4	1,99	4	8	12	0,31	66,67
Menaces de violence	199	61	260	8,03	7	7	14	7,61	2	12	14	6,48	19	5	24	9,45	227	85	312	8,01	27,24
Menaces de mort	136	34	170	5,25	2	7	9	4,89	1	8	9	3,70	15	2	17	6,69	153	51	204	5,24	25,00
Autres types de menac	34	42	76	2,35	1	4	5	2,72	7	7	14	6,48	12	12	24	7,72	47	54	101	2,59	53,47
Tag ou graffiti	1	3	4	0,12	3	4	7	3,80	1	1	2	1,82	2	2	4	1,99	6	8	14	0,36	57,14
Dégradation d'un bien	1	5	6	0,19	2	2	4	2,17	0	0	0	0,00	1	1	2	0,99	1	8	9	0,23	88,89
Vol d'un bien	1	13	14	0,43	3	3	6	3,64	1	1	2	1,82	0	0	0		1	17	18	0,46	94,44
Extorsion (arjens)	1	5	6	0,15	4	4	8	4,55	0	0	0	0,00	0	0	0		9	9	18	0,23	100,00
Extorsion (autre)	1	1	2	0,03	1	1	2	1,82	0	0	0	0,00	0	0	0		2	2	4	0,05	100,00
Se faire cracher dessus	1	9	10	0,31	1	1	2	1,82	1	1	2	1,82	2	2	4	1,99	2	13	15	0,39	86,67
Jet d'objet	7	7	14	0,22	1	2	3	2,73	1	2	3	2,73	1	1	2	0,99	2	11	13	0,33	84,62
Se faire suivre	6	12	18	0,56	3	3	6	3,64	2	4	6	2,73	1	1	2	0,99	8	20	28	0,72	71,43
Se faire bouculer	9	18	27	0,83	3	4	7	3,80	1	5	6	5,45	1	2	3	1,48	14	27	41	1,05	65,85
Aggression sans arme	6	18	24	0,74	2	1	3	1,63	1	2	3	1,39	2	1	3	1,18	10	23	33	0,85	69,70
Aggression avec arme o	2	5	7	0,22	1	1	2	1,82	1	1	2	1,82	1	1	2	0,99	2	8	10	0,26	80,00
Violence simple	9	38	47	1,45	1	2	3	1,63	7	7	14	6,48	1	1	2	0,99	11	48	59	1,51	81,36
Violence en réunion	1	2	3	0,09			0	0,00	1	1	2	1,82	0	0	0		1	3	4	0,10	75,00
Violence avec arme pa	5	2	7	0,22	1	1	2	1,82	0	0	0	0,00	0	0	0		5	3	8	0,21	37,50
Violence avec arme	2	4	6	0,22	1	1	2	1,82	2	2	4	3,64	1	1	2	0,99	3	8	11	0,28	72,73
Guet-apens	1	8	9	0,28			0	0,00		0	0	0,00	0	0	0		2	8	9	0,23	88,89
Séquestration	1	2	3	0,09			0	0,00		0	0	0,00	0	0	0		1	2	3	0,08	66,67
Torture	6	6	12	0,19			0	0,00		0	0	0,00	0	0	0		6	6	12	0,15	16,67
Empoisonnement		0	0	0,00			0	0,00		0	0	0,00	0	0	0		1	1	2	0,03	100,00
Meurtre ou tentative		0	0	0,00			0	0,00		0	0	0,00	0	0	0		1	1	2	0,03	100,00
Outrage sexiste	11	13	24	0,74	6	6	12	6,52	12	12	24	5,56	4	7	11	4,33	21	38	59	1,53	64,41
Aggression sexuelle	1	2	3	0,09	1	1	2	1,82	0	0	0	0,00	0	0	0		1	3	4	0,10	75,00
Viol ou tentative	3	3	6	0,09	1	1	2	1,82	1	1	2	1,82	0	0	0		1	4	5	0,13	80,00
Violences conjugales	1	6	7	0,22	3	4	7	3,80	1	1	2	1,82	2	2	4	1,99	4	13	17	0,44	76,47

Ventilation des réponses aux questions de caractérisation et de types des faits, d'âge et de CSP de la victime selon que les faits signalés soient en ligne ou hors Internet (IRL), par catégorie de genre

	Hommes cis IRL	Hommes cis en ligne	Total hommes cis	% moda hommes cis	Femmes cis IRL	Femmes cis en ligne	Total femmes cis	% moda femmes cis	Personnes trans et inter IRL	Personnes trans & inter en ligne	Total personnes trans & inter	% moda personne TI	Autre et inconnu IRL	Autre et inconnu en ligne	Total autre et inconnu	% moda autres NC	Total IRL	Total en ligne	Total	% moda total	en ligne %
Gayphobe	298	940	1238	79,82	16	5	25	22,73	14	9	23	19,83	7	87	94	50,27	335	1045	1380	70,26	75,72
Lesbophobe	7	65	72	4,71	39	6	45	40,91	1	2	3	2,59	2	16	18	9,63	49	90	139	7,08	84,75
Biphobe	3	39	42	2,71	1	1	2	1,82	2	3	5	4,51	2	17	19	10,16	8	60	68	3,46	88,24
Transphobe	11	21	32	2,06	3	3	6	5,45	44	19	63	54,31	5	18	23	12,30	63	61	124	6,31	49,19
Sérophobe	4	33	37	2,39	0	0	0	0,00	1	1	2	1,82	1	10	11	5,88	5	44	49	2,49	89,80
Sexiste	7	11	18	1,16	10	2	12	10,91	7	2	9	7,76	1	4	5	2,67	25	19	44	2,24	43,18
Raciste	47	47	94	3,03	6	4	10	9,09	1	1	2	1,82	1	3	4	2,11	17	44	61	3,11	72,13
Antisémitisme	29	29	58	3,81	1	0	1	0,91	0	0	0	0,00	2	2	4	2,11	31	32	63	3,26	96,88
Violence co	7	11	18	1,16	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	1	1	2	1,05	7	3	12	0,61	41,67
Violence couple femmes	0	0	0	0,00	2	0	2	1,82	0	0	0	0,00	1	1	2	1,07	3	1	4	0,20	25,00
Violence couple trans	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	1	1	2	1,05	3	1	4	0,20	25,00
Violence couple autre	0	0	0	0,00	5	0	5	4,55	1	0	1	0,86	3	3	6	3,16	6	3	9	0,46	33,33
Autre	8	16	24	1,55	2	2	4	3,64	6	10	16	14,55	2	3	5	2,67	14	27	41	2,09	65,85
Total	345	1206	1551		83	27	110		73	43	116		21	166	187	100,00	533	1431	1964		
Ratio	22,24	77,76			75,45	24,55			62,93	37,07			11,23	88,77			27,14	72,86			
70+	1	0	1	0,08	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	2	0	2	1,83	3	0	3	0,19	13,33
60-69 ans	8	2	10	0,77	3	0	3	3,61	2	0	2	2,56	0	0	0	0,00	13	2	15	0,95	13,33
50-59 ans	26	9	35	2,69	3	1	4	3,61	5	2	7	6,36	0	0	0	0,00	34	12	46	2,92	26,09
40-49 ans	40	333	373	28,63	12	0	12	14,46	8	2	10	12,82	0	0	0	0,00	60	335	395	25,11	64,81
30-39 ans	102	100	202	15,50	7	1	8	8,43	9	2	11	14,10	1	1	2	1,02	118	104	222	14,11	46,85
24-29 ans	68	473	541	41,14	13	10	23	15,66	15	12	27	34,62	3	2	5	4,59	94	497	591	37,57	84,09
19-23 ans	45	31	76	5,83	11	11	22	13,25	6	4	10	12,82	3	3	6	4,59	65	38	103	6,55	36,89
16-18 ans	16	11	27	2,07	8	0	8	9,64	4	2	6	7,69	0	0	0	0,00	28	13	41	2,61	31,21
12-15 ans	8	2	10	0,77	3	3	6	3,61	1	1	2	1,78	0	0	0	0,00	11	6	17	1,08	35,29
0-11 ans	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	1	1	2	1,78	0	0	0	0,00	1	1	2	0,12	3,33
Age non con	6	27	33	2,53	4	3	7	4,82	2	1	3	3,85	6	90	96	88,07	18	121	139	8,84	87,05
Total	315	988	1303		64	19	83		51	27	78		14	95	109	100,00	444	1129	1573		
%	24,17	75,83			77,11	22,89			65,38	34,62			12,84	87,16			28,23	71,77			
Privé- cadres	23	4	27	1,77	7	0	7	8,43	2	5	7	8,97	3	1	4	3,67	35	10	45	2,86	22,22
Privé- Profes	11	41	52	3,99	1	1	2	2,41	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	12	42	54	3,43	77,78
Privé- Empld	75	708	783	60,09	13	9	22	26,51	9	10	19	24,36	0	0	0	0,00	97	727	824	52,38	88,23
Privé- Ouvrir	1	7	8	0,61	1	1	2	1,20	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	1	8	9	0,57	88,89
Public- Cadr	10	3	13	1,00	0	0	0	0,00	2	1	3	3,85	0	0	0	0,00	12	4	16	1,02	25,00
Public- B et d	14	151	165	12,66	5	0	5	6,02	6	0	6	7,69	0	0	0	0,00	25	151	176	11,19	85,80
Public- Cont	4	4	8	0,61	2	0	2	2,41	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	6	4	10	0,64	40,00
Professions	3	0	3	0,23	0	0	0	0,00	3	0	3	3,85	0	0	0	0,00	6	0	6	0,38	0,00
Artisans, cor	16	0	16	1,23	5	0	5	6,02	2	1	3	3,85	0	0	0	0,00	23	1	24	1,53	4,47
Agriculteurs	3	6	9	0,69	1	0	1	1,20	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	4	6	10	0,64	60,00
En retraite	3	1	4	0,31	2	0	2	2,41	1	0	1	1,28	0	0	0	0,00	6	1	7	0,45	14,29
Sans emploi	64	7	71	5,45	5	1	6	7,23	11	4	15	19,23	2	0	2	1,54	82	12	94	5,98	12,77
En études	50	15	65	4,99	8	3	11	13,25	5	5	10	12,82	2	3	5	4,59	95	25	120	7,78	27,78
Non connu	38	41	79	6,06	15	4	19	22,89	10	11	21	24,10	7	93	100	90,83	70	133	203	13,22	66,83
Total	315	988	1303		64	19	83		51	27	78		14	95	109	100,00	444	1129	1573		
Injures	218	632	850	26,25	37	10	47	25,54	32	12	44	20,37	6	40	46	18,11	293	696	989	25,38	70,37
Diffamation	21	79	100	3,09	2	2	4	2,17	9	4	13	6,02	10	10	20	3,94	32	96	128	3,28	75,00
Provocation	43	536	579	17,88	3	9	12	6,52	7	7	14	6,48	2	14	16	6,30	55	566	621	15,94	91,14
Provocation	28	43	71	2,19	3	1	4	2,17	7	1	8	3,70	2	7	9	3,54	40	52	92	2,36	56,52
Provocation	2	704	706	21,80	1	10	11	5,98	6	15	21	6,94	78	78	156	30,71	3	807	810	20,79	99,63
Harcelement	8	17	25	0,77	3	0	3	1,63	2	0	2	0,93	0	0	0	0,00	13	17	30	0,77	56,67
Cyber harcel	2	73	75	2,32	4	3	7	3,80	3	3	6	1,39	1	1	2	0,39	6	80	86	2,21	93,02
Lettres, ema	6	3	9	0,28	1	0	1	0,54	1	0	1	0,46	1	1	2	0,39	8	4	12	0,31	33,33
Diffusion d'i	3	7	10	0,31	0	0	0	0,00	2	0	2	0,93	1	1	2	0,39	5	8	13	0,33	61,54
Menaces d'i	4	3	7	0,22	1	0	1	0,54	2	0	2	0,93	1	1	2	0,39	8	4	12	0,31	33,33
Menaces de	67	193	260	8,03	9	5	14	7,61	12	2	14	6,48	3	21	24	9,45	91	221	312	8,01	70,83
Menaces de	36	134	170	5,25	7	2	9	4,89	6	2	8	3,70	1	16	17	6,69	50	154	204	5,23	75,49
Autres types	24	52	76	2,35	4	1	5	2,72	5	2	7	3,24	12	12	24	4,72	33	68	101	2,59	67,33
Tag ou graff	3	1	4	0,12	7	0	7	3,80	1	0	1	0,46	2	0	2	0,79	13	1	14	0,36	7,14
Dégradation	5	1	6	0,19	2	0	2	1,09	0	0	0	0,00	1	0	1	0,39	8	1	9	0,23	11,11
Vol d'un bier	14	0	14	0,43	3	0	3	1,63	1	0	1	0,46	0	0	0	0,00	18	0	18	0,46	0,00
Extorsion lar	5	0	5	0,15	3	1	4	2,17	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	8	1	9	0,23	11,11
Extorsion (a)	1	0	1	0,03	1	0	1	0,54	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00	2	0	2	0,05	0,00
Se faire crat	10	0	10	0,31	1	0	1	0,54	2	0	2	0,93	2	0	2	0,79	15	0	15	0,38	0,00
Jet d'objet	7	0	7	0,22	2	0	2	1,09	3	0	3	1,39	1	0	1	0,39	13	0	13	0,33	0,00
Se faire suivr	18	0	18	0,56	3	0	3	1,6													

Géolocalisation des actes signalés dans l'application FLAG!, France métropolitaine et outre-mers



Liste des infractions en lien avec l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime avec codes NATINF police et gendarmerie (2021)



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

P.V. N°: 2021/001705

AFFAIRE :

**C/ L'HOMOPHOBIE,
LA LESBOPHOBIE,
LA BIPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**

OBJET :

**PROCES-VERBAL DE
SYNTHESE DES
INFRACTIONS COMMISES
EN RAISON DE
L'ORIENTATION SEXUELLE
ET DE
L'IDENTITE DE GENRE**

www.flagasso.com/natinf



PROCES-VERBAL

---L'an deux mille vingt et un---

---Le dix-sept mai---

---Nous, Justin BONCODE, Gardien de la Paix---

---Agent de Police Judiciaire en fonction à Paris (75)---

---Nous trouvant au service---

---Poursuivant l'action de FLAG! en la forme informative et préventive---

---Vu les articles 17 et 112 du code de FLAG! sanctionnant l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie---

---Constatant la méconnaissance des soixantes infractions commises en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, procédons à l'établissement de la liste de celles-ci, en vue de faciliter le recueil des plaintes des victimes d'homophobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie, et d'établir des statistiques en cohérence avec la réalité.---

---SUR LES FAITS DE MEURTRE, D'EMPOISONNEMENT, DE TORTURE, DE MUTILATION, D'INFIRMITÉ PERMANENTE ET DE VIOL :---

---23952--- Meurtre commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23953--- Empoisonnement commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23805--- Administration de substance nuisible ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23804--- Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---26663--- Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique

---23803--- Torture ou acte de barbarie commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23807--- Administration de substance nuisible suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23809--- Administration de substance nuisible suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23812--- Administration de substance nuisible suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23806--- Violence suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---26662--- Violence suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique

---23813--- Viol commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---32301--- Agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23815--- Agression sexuelle sur une personne vulnérable commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---SUR LES FAITS DE MENACES DE CRIMES ET DE DELITS ET DE VIOLENCES :---

---25203--- Menace de mort matérialisée par écrit, image ou autre objet, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25224--- Menace de mort avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25207--- Menace de mort réitérée, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25192--- Menace matérialisée de crime contre les personnes, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25183--- Menace réitérée de crime contre les personnes, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25211--- Menace de crime contre les personnes avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25216--- Menace de délit contre les personnes avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25179--- Menace matérialisée de délit contre les personnes dont la tentative est punissable, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---25175--- Menace réitérée de délit contre les personnes dont la tentative est punissable, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---23808--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---32303--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec une circonstance aggravante et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

Suite PV n° 2021/001705
du 17/05/2021

Page 2 / 2

- 32305--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec deux circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32323--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec trois circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23810--- Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23811--- Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 26661--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26660--- Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26659--- Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26625--- Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive
- 26624--- Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive
- 26623--- Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive

---SUR LES FAITS DE VOL ET D'EXTORSION :---

- 25163--- Vol en raison de l'orientation ou identité sexuelle
- 32312--- Vol commis avec une circonstance aggravante et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32314--- Vol commis avec deux circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32325--- Vol commis avec trois circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25168--- Extorsion commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

---SUR LES FAITS DE DIFFAMATION, INJURE, ET DE PROVOCATION A LA HAINE, A LA VIOLENCE OU A LA DISCRIMINATION - DISCRIMINATIONS LIEES AU TRAVAIL :---

- 26545--- Diffamation publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26407--- Diffamation non publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 25691--- Injure publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26410--- Injure non publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 25754--- Provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 25757--- Provocation publique à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26413--- Provocation non publique à la haine ou à la violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 26416--- Provocation non publique à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 32828--- Outrage sexiste commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime – propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste
- 26733--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Offre ou fourniture d'un bien ou d'un service
- 26734--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Entrave à l'exercice d'une activité économique
- 26735--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Offre d'emploi
- 26736--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Refus d'embauche
- 26738--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Licenciement
- 26739--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Sanction professionnelle
- 26774--- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Refus d'un bien ou d'un service dans un lieu accueillant du public ou pour en interdire l'accès
- 26781--- Refus du bénéfice d'un droit par dépositaire de l'autorité publique fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26783--- Refus du bénéfice d'un droit par chargé de mission de service public fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26785--- Entrave à l'exercice d'activité économique par dépositaire de l'autorité publique fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26787--- Entrave à l'exercice d'activité économique par chargé de mission de service public fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

---Disons clôturer le présent procès-verbal ce jour, dix-sept mai deux mille vingt.et un ---
---Dont acte.---

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
22	1705	2021	

EN QUÊTE D'ÉGALITÉ

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE
DES INFRACTIONS COMMISES EN RAISON
DE L'ORIENTATION SEXUELLE ET
DE L'IDENTITÉ DE GENRE**



N° pièce	N° feuillet
01	1/2

Le 17 mai

Nous soussigné Gendarme Justin BONCODE, Agent de Police Judiciaire en résidence à PARIS (75)

Vu les articles 17 et 112 du Code de Flag ! sanctionnant l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie

Nous trouvant au siège de notre association, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Ce jour, poursuivant l'action de Flag ! en la forme informative et préventive, et au vu de la méconnaissance des soixantes infractions commises en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, procédons à l'établissement de la liste de celles-ci, en vue de faciliter le recueil des plaintes des victimes d'homophobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie, et d'établir des statistiques en cohérence avec la réalité.

MEURTRE, EMPOISONNEMENT, TORTURE, MUTILATION, INFIRMITÉ PERMANENTE, VIOL

- 23952 Meurtre commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23953 Empoisonnement commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23805 Administration de substance nuisible ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23804 Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 26663 Violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 23803 Torture ou acte de barbarie commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23807 Administration de substance nuisible suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23809 Administration de substance nuisible suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23812 Administration de substance nuisible suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23806 Violence suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 26662 Violence suivie de mutilation ou infirmité permanente commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 23813 Viol commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32301 Agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23815 Agression sexuelle sur une personne vulnérable commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

MENACES DE CRIMES ET DE DÉLITS, VIOLENCES

- 25203 Menace de mort matérialisée par écrit, image ou autre objet, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25224 Menace de mort avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25207 Menace de mort réitérée, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25192 Menace matérialisée de crime contre les personnes, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25183 Menace réitérée de crime contre les personnes, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25211 Menace de crime contre les personnes avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25216 Menace de délit contre les personnes avec ordre de remplir une condition, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25179 Menace matérialisée de délit contre les personnes dont la tentative est punissable, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25175 Menace réitérée de délit contre les personnes dont la tentative est punissable, commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

L'Agent de Police Judiciaire

- 23808 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32303 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec une circonstance aggravante et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32305 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec deux circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32323 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise avec trois circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23810 Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 23811 Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 26661 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26660 Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26659 Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sur la voie publique
- 26625 Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive
- 26624 Violence suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive
- 26623 Violence sans incapacité commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime, lors de manifestation sportive

VOL ET EXTORSION

- 25163 Vol commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32312 Vol commis avec une circonstance aggravante et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32314 Vol commis avec deux circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 32325 Vol commis avec trois circonstances aggravantes et en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime
- 25168 Extorsion commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime

DIFFAMATION, INJURE, PROVOCATION À LA HAINE, A LA VIOLENCE OU À LA DISCRIMINATION

- 26545 Diffamation publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26407 Diffamation non publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 25691 Injure publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26410 Injure non publique en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 25754 Provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 25757 Provocation publique à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique
- 26413 Provocation non publique à la haine ou à la violence en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 26416 Provocation non publique à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre
- 32828 Outrage sexiste commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime – propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste

DISCRIMINATIONS LIÉES AU TRAVAIL OU AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- 26733 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Offre ou fourniture d'un bien ou d'un service
- 26734 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Entrave à l'exercice d'une activité économique
- 26735 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Offre d'emploi
- 26736 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Refus d'embauche
- 26738 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Licenciement
- 26739 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Sanction professionnelle
- 26774 Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – Refus d'un bien ou d'un service dans un lieu accueillant du public ou pour en interdire l'accès
- 26781 Refus du bénéfice d'un droit par dépositaire de l'autorité publique fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26783 Refus du bénéfice d'un droit par chargé de mission de service public fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26785 Entrave à l'exercice d'activité économique par dépositaire de l'autorité publique fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre
- 26787 Entrave à l'exercice d'activité économique par chargé de mission de service public fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Fait et clos à PARIS (75), le 17 mai.

L'Agent de Police Judiciaire

FOCUS

LGBTphobies sur les réseaux sociaux, analyse de contenu

Les réseaux sociaux offrent un espace de socialisation particulier qui permet de dépersonnaliser les propos en les sortant d'interactions interpersonnelles, ce qui rend les questions de contexte ou d'intention plus difficiles à analyser, et favorise par ailleurs par le biais de la publicité des propos et de leur viralité les effets d'entraînement, de « meute ».

La révélation ponctuelle de campagnes LGBTphobes en ligne fait désormais partie d'un triste quotidien où un niveau de violence verbale envers les personnes LGBTphobes sur Internet est banalisé et accepté comme un impondérable dont on s'arrange mais qu'on ne sait pas contenir ou réduire. C'est ainsi que les commentaires figurant dans les signalements rapportent des sondages en ligne dont la violence semble aller de soi, être divertissante, voire drôle (« Débat du soir (RT pr plus de visibilité) : Vous préférez : Un fils gay /un fils mort », message signalé à l'application après plus de six cents réponses), une litanie d'appels au meurtre ou au suicide et une succession de propos violents extrêmement sexualisés qui ne peuvent que rappeler la vaste littérature existante sur la corrélation chez certaines personnes d'un désir homosexuel et d'une forte homophobie³⁵.

Il est impossible de faire une étude représentative ou quantitative des propos rapportés, puisque la grande majorité d'entre eux ont été supprimés et que les propos n'ont pas été rapportés dans les commentaires. Mais il est possible de faire une courte analyse qualitative de contenu, qui appellerait une étude plus détaillée, pour rendre compte de cette réalité et contribuer à dé-banaliser le niveau de violence rencontré. Autant il nous a semblé nécessaire et pertinent de donner la parole aux signalements par des verbatims pour illustrer les contextes de violence, en corri-

geant à peine l'orthographe et la syntaxe pour plus de lisibilité, autant il nous semble peu souhaitable de rajouter de la visibilité aux propos violents des auteurs de haine sur Internet, notamment pour ne pas exposer les lecteurs et lectrices à ce contenu en direct. Le nombre exact de propos rapportés est impossible à dénombrer sans un travail long et délicat des données recueillies, en raison des nombreux commentaires se contentant de lister l'infraction constituée ou la mention d'un identifiant sur la plateforme Pharos³⁶.

Quels sont les tropes rencontrés dans la prose et les propos de ces auteurs ? Outre l'omniprésence de l'argument prétendu « naturaliste » qui voudrait que la sexualité soit reproductive ou ne soit pas, et que les caractéristiques physiologiques déterminent seules l'identité de genre des personnes, on retrouve les grands classiques des LGBTphobies : l'association à la pédophilie (16 occurrences), l'association au VIH-sida et la haine des personnes vivant avec le VIH (20 occurrences), la comparaison des LGBTI+ à des animaux (10 occurrences), la scatologie (18 occurrences), ainsi que, omniprésents, les propos injurieux sexualisés et menaces de violence sexuelle (71 occurrences).

Sans doute en lien avec les tendances qui traversent la société française, les arguments prétendument religieux contre les personnes LGBTI+ reviennent à 37 reprises, dans plusieurs contextes culturels et religieux. La mention, en positif, de pays dont les personnes LGBTI+ seraient magiquement absentes, ou du moins où elles auraient le bon goût de ne pas être visibles et de ne pas considérer avoir une dignité et des droits, à grand renfort souvent d'emojis, est aussi récurrente (22 mentions). Six messages présentent une théorie du complot, dont une qui associe, sur un

35. Voir, par exemple, Boris Cheval, Remi Tadel, Emmanuelle Grob, Paolo Ghisletta, Francesco Bianchi-Demicheli et Julien Chanal, « Homophobia: An Impulsive Attraction to the Same Sex? Evidence From Eye-Tracking Data in a Picture-Viewing Task », *J Sex Med*, mai 2016, vol. 13, n°5, pp. 825-834.

36. Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements, créée sous l'égide du ministère de l'Intérieur pour signaler en ligne les contenus et comportements illicites sur Internet.

réseau social, le véganisme aux forces obscures ayant créé les réseaux sociaux, ainsi que 2 messages associant LGBTI+ et francs-maçons. Le judaïsme n'est bien sûr jamais absent lorsque sont dénoncés de vastes complots mondiaux aux objectifs insondables, mais les 22 mentions de cette religion sont plus complexes, car celle-ci se retrouve aussi souvent citée en parallèle avec la Shoah comme exemple de ce qu'il faudrait faire aux LGBTI+ (et Hitler est cité à 28 reprises, pour l'essentiel en bonne part, avec ou sans mention explicite des juifs).

On peut constater à ce propos que la manière de tuer les LGBTI+ est mentionnée à plusieurs reprises,

comme s'il s'agissait non pas seulement de créer un monde sans LGBTI+ mais aussi de « faire payer », de « purifier » par des mises à mort cruelles associées aux sacrifices : l'égorgeement à 6 reprises, le feu à 34.

La violence de ces propos est donc très forte, et particulièrement imagée. Et cette violence se ressent dans les commentaires. Beaucoup de signalements évoquent une lassitude face à l'absence de réaction de la modération malgré des signalements et face aux récidives de différents comptes.

FOCUS

Une violence à part : les violences conjugales

Seulement 17 signalements incluent parmi les faits relevés la violence conjugale, dont 4 seulement sont rapportés par des témoins. Un de ces signalements désigne de nombreux types de violence conjugale et d'autres types de violence, y compris dans le cadre de couples de personne(s) trans, mais rapporte comme témoins des faits sur Internet qui ne sont plus accessibles. Il est donc faiblement interprétable sur ce sujet.

Les caractérisations correspondant à des violences conjugales dans différents types de couples sont utilisées presque systématiquement par les usagers décrivant des faits de violence conjugale en connexion avec ce type de faits.

L'étude de ces caractérisations, reprises dans 23 signalements, met par ailleurs en lumière 3 situations où l'auteur des faits est décrit comme le conjoint ou la conjointe de la victime, et qui recourent donc des faits au sein du couple. Il s'agit de 3 cas de violences conjugales au sein de couples d'hommes (dont 1 rapporté par un témoin). On peut donc les inclure aussi dans l'analyse des violences conjugales au sein des couples de personnes LGBTQ+ ; les 6 autres signalements utilisant la caractérisation de violences conjugales mais ne précisant pas cela dans les faits signalés donnent trop peu de détails pour pouvoir réellement les inclure dans une optique qualitative, mais ils représentent un halo possible de situations de violences conjugales.

Les victimes de ces actes sont plutôt jeunes, la moitié d'entre eux ayant moins de vingt-neuf ans ; plus du tiers est en étude ou sans emploi, un autre tiers n'a pas de CSP renseignée. Parmi les sans emploi et non précisés, 2 personnes, des hommes, ont plus de soixante ans. On retrouve aussi un agriculteur parmi les CSP et un artisan/chef d'entreprise ; le reste est employé du privé à des niveaux divers. La moitié des situations rapportées concernent des hommes (cisgenres), à quoi l'on peut ajouter un peu moins d'un tiers de l'échantillon qui concerne des femmes

(cisgenres), ainsi qu'1 personne morale (association de lutte contre les violences conjugales victime d'attaques en représailles d'un auteur de violence désigné par une personne suivie par l'association), 1 personne qui s'identifie « autre », mais désigne les violences conjugales vécues de son conjoint/sa conjointe comme gayphobes (cette personne a soixante-dix ans, est sans emploi et nous n'avons pas d'autres informations), et 1 homme intersexe.

Les situations dont les victimes sont des hommes sont presque exclusivement des situations de violence dans un couple d'hommes, à une exception près (menaces et injures, provocation à la discrimination de la part d'une ex avec situation de conflit sur le contact avec un enfant). Dans la moitié des situations vécues par des hommes, le message précise que l'auteur des faits est un ex, un seul message semble indiquer que l'auteur des faits vit toujours au domicile de la victime, et les autres ne donnent aucune indication permettant de savoir le statut actuel de cette relation.

Les situations dont sont victimes les femmes concernent des auteurs hommes dans deux tiers des cas. De toutes les femmes, une sur trois seulement n'est explicitement plus en couple avec l'auteur des violences et une sur deux est de manière claire toujours dans cette relation.

Les situations décrites sont souvent des situations durables ou répétées : une victime fait état de trois ans de relation avec des coups, suivie à l'heure actuelle par du harcèlement, des menaces et messages malveillants, une autre fait état de coups « à plusieurs reprises » et d'accès de violence « auparavant », une autre « d'agressions verbales continues nuit et jour », un autre de harcèlement et d'insultes pendant six ans, « PV à l'appui ». Un témoin précise que « ce n'est pas la première fois qu'il la frappe, chaque fois il s'en sort ! ».

S'agissant des suites et du contact avec les autorités (en dehors du signalement sur l'application), la moitié

des signalements pour des victimes hommes font état de contacts déjà pris avec des services de police ou de secours, souvent en vain : un « rappel à la loi » après une incapacité totale de travail (ITT) de cinq jours n'a pas empêché un ex de recommencer son harcèlement et attaques informatiques ; un autre a déposé une plainte qui a été classée sans suite ; un a contacté aussi bien les policiers que les pompiers mais « ils n'interviennent qu'en cas d'agression ou de blessure » ; un autre enfin, qui fait état d'un PV, précise que « les services de police, eux, m'ont toujours consolé, aidé ». *A contrario*, les mentions d'un éventuel recours aux forces de l'ordre concernant les femmes sont au nombre de deux, concernent des femmes en couple

hétérosexuel dont la situation est rapportée par des témoins, et ne se concrétisent *a priori* pas (« elle ne veut pas déposer plainte », « des voisins [disaient] avoir appelé la police, je ne connais pas les suites »). Le message de l'association attaquée par un ex violent précise que ce dernier a été condamné ; le genre de son ou sa partenaire n'est pas précisé.

Enfin, un message de la part d'une victime annonce simplement avoir fait une tentative de suicide après une attaque. Ce commentaire glaçant illustre bien la portée des violences dans ce que les personnes ont de plus intime.

Contributions des membres du conseil scientifique

Le présent rapport a pu bénéficier du contrôle et des apports d'un conseil scientifique représentant aussi bien des institutions du champ de la lutte contre les discriminations et infractions que des personnalités qualifiées ayant contribué par leurs travaux à la connaissance des violences LGBTphobes et des réalités vécues par les personnes LGBTI+.

Pour mettre en lumière les continuités et synergies entre ces différents travaux et ressources, certains d'entre eux ont pu formaliser des éléments de connaissance et d'interprétation issus de leur activité.

Vous trouverez ces précieuses contributions dans les pages suivantes.

Les victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité

– Valérie Bernardi

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Selon les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales, 1 870 personnes ont subi des crimes ou délits liés à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, réelle ou supposée, en 2019, en France métropolitaine (voir encadré 1). Le nombre de victimes d'actes criminels ou délictuels « anti-LGBT »³⁷ est en hausse par rapport à 2018 (+36 %) après une hausse de 33 % entre 2017 et 2018. Néanmoins, cette augmentation doit s'interpréter avec précaution et peut être liée à différents phénomènes : une progression des actes de haine et notamment des atteintes anti-LGBT, une meilleure prise en charge et un meilleur accueil des services de police et de gendarmerie nationales, mais également une tendance des victimes à davantage porter plainte.

Trois victimes sur quatre sont des hommes (75 %). Les victimes sont majoritairement âgées de moins de trente-cinq ans (62 % contre 59 % en 2018). Plus de six victimes sur dix sont enregistrées dans des agglomérations de 200 000 habitants et plus, proportion en hausse en particulier pour l'agglomération parisienne. En 2019, un tiers des victimes a subi des injures anti-LGBT (33 %), et plus d'une sur quatre (29 %) a subi des violences physiques non sexuelles. Parmi ces victimes de violences physiques, plus de la moitié (52 %) ont eu une incapacité totale de travail (ITT). Les victimes de menaces représentent 18 %.

Plus de la moitié des infractions sont commises dans des lieux publics : 34 % sur la voie publique, 13 % dans des lieux ouverts au public et 6 % dans des services publics. Cependant, 22 % des infractions se déroulent dans des habitations ou dans d'autres lieux privés.

Ces statistiques issues des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ne couvrent qu'une faible part des faits réellement commis car la très grande majorité des victimes d'actes à caractère anti-LGBT ne portent pas plainte. D'après l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité », sur la période 2012-2018, les violences à caractère anti-LGBT ont fait en moyenne chaque année 7 000 victimes parmi les personnes âgées de quatorze ans ou plus. Sur la même période et au sein de la même population, les menaces et les injures anti-LGBT ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes. Pour les violences et les injures anti-LGBT, dans près de sept cas décrits sur dix, la victime est un homme. Pour les menaces, les hommes restent majoritaires (57 %).

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes. En effet, le taux de dépôt de plainte est d'environ 5 % pour les injures à caractère anti-LGBT et de l'ordre de 20 % pour les menaces ou violences à caractère anti-LGBT (moyennes sur la période 2012-2018, voir encadré 2).

37. Le terme d'infractions ou de victimes « anti-LGBT » (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres), dénomination utilisée notamment par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrh) sera utilisée dans le reste du texte.

Délinquance enregistrée : champs et méthode

La source utilisée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) pour mesurer les atteintes anti-LGBT est la base de données des victimes de crimes et délits constituée à partir des bases de procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. En effet, dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Le caractère anti-LGBT est repéré dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'infraction qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime (67 % des enregistrements) ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle » (33 % des enregistrements).

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a révisé la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle en y incluant désormais l'identité de genre, réelle ou supposée, de la victime et a élargi le champ des infractions auxquelles cette circonstance aggravante peut s'appliquer. Suite à cette initiative pénale, huit nouvelles qualifications pénales visant à protéger davantage la population LGBT (telles que « agression sexuelle commise en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ») sont actives depuis 2017.

Encadré 2. Les actes à caractère anti-LGBT dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », toutes les victimes d'injures, de menaces et de violences (hors contexte de vol et commises par une personne qui n'habite pas avec elles au moment de l'enquête) sont interrogées sur les circonstances de l'incident le plus récent qu'elles ont subi. Elles peuvent notamment faire état du caractère anti-LGBT des faits.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » est une enquête nationale de victimation, représentative des personnes âgées de quatorze ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Pour plus d'information et de résultats sur l'enquête, voir : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>.

Pour en savoir plus :

- *Les victimes de crimes ou délits « anti-LGBT » en 2020*, Info rapide n°17, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, SSMSI, mai 2021 (à venir)
- *Nouvelle hausse en 2019 des victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT » enregistrées par les forces de sécurité*, Info rapide n°14, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, mai 2020

Les LGBTIphobies : des citoyennetés dégradées

– Arnaud Alessandrin

sociologue (LACES, université de Bordeaux)

Symptomatiques des théâtres LGBTIQphobes, les chiffres que révèle ce rapport amènent un éclairage supplémentaire aux questions de haine, de violence, de discriminations et d'injures à l'encontre des minorités de genre et de sexualité. Deux grands axes semblent ici particulièrement importants : l'espace public (physique et numérique) comme lieu d'épreuves massives de LGBTIQphobies et un usage ainsi qu'une accessibilité aux services publics mis en péril du fait des discriminations subies. À travers la littérature existante à ce sujet et les tendances dévoilées par l'exploitation de ces premières données, que peut-on dire des expériences quotidiennes des personnes LGBTIQ ?

Quel droit aux espaces publics pour les personnes LGBTIQ ?

Depuis les premiers travaux de géographie sociale concernant les questions homosexuelles (et plus rarement trans), nous savons que l'usage des espaces publics physiques comme numériques est, pour les femmes comme pour les personnes LGBTIQ, marqué par des empêchements plus ou moins durs. L'espace public physique (principalement urbain) a récemment été l'objet de mesures statistiques pour évaluer l'intensité des violences subies. Il en découle qu'en cumulant les regards insistants, les commentaires indésirés, les injures, les menaces, les agressions ou les discriminations, 83 % des personnes LGBTIQ disent, par exemple, avoir subi l'un de ces actes au cours des douze derniers mois dans une ville comme Bordeaux³⁸. D'autres données, nationales cette fois, indiquent les mêmes tendances³⁹. Toutes

précisent néanmoins que les gays, les lesbiennes et les personnes trans ne vivent pas les mêmes oppressions. Si les gays subissent plus de coups et de menaces physiques, les lesbiennes subissent plus d'exhibitionnisme ou de propos mêlant sexisme et lesbophobie. Quant aux personnes trans, leur taux de victimation est encore nettement supérieur aux personnes homosexuelles. Cela ne signifie bien évidemment pas que l'espace privé est moins dangereux pour les personnes LGBTIQ, et ce rapport le montre également : entre 6 % et 17% des violences décrites sont le fruit de personnes connues et, parmi elles, des membres de la famille, des conjoint-e-s... L'interrogation que pose ce rapport quant aux espaces de répit est une question cruciale : si les espaces publics physiques comme numériques sont des lieux de témoignages, de ressources intracommunautaires, de fierté et d'*empowerment*, ils sont massivement des lieux de violence⁴⁰.

Discriminations et menace de la discrimination dans les services publics

Ce rapport comme ceux de SOS homophobie d'ailleurs se font aussi l'écho de discriminations subies dans les services publics. La liste des services incriminés est longue : école ou université, police, gendarmerie, services publics de l'emploi ou des administrations territoriales, espaces de sport et de loisirs, etc. On a rarement mesuré les déprises que supportent les LGBTIQ dans l'ensemble des services publics. On sait, par exemple, que les expériences scolaires des minorités de genre et de sexualité, bien documentées, sont particulièrement

38. Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, *Les LGBTphobies dans Bordeaux*, rapport de l'Observatoire bordelais de l'égalité, 2018.

39. Voir à ce propos les résultats du volet LGBT de l'enquête « Virage », Ined, 2021.

40. Gabrielle Richard, Sigolène Couchot-Scheix et Benjamin Moignard, « Expérimenter le web en tant que jeune minoritaire », *Les Cahiers de la LCD*, vol. 9, n° 1, 2019, pp. 39-57.

dégradées⁴¹. On sait aussi que les espaces de la santé ne sont pas exempts de phénomènes discriminatoires à l'encontre des personnes LGBTIQ. Une récente enquête nationale souligne que 60 % d'entre elles ont vécu des discriminations dans le domaine de la santé et que près de huit personnes sur dix n'en ont pas parlé⁴² ! Dans le présent rapport, les questions de santé sont peu documentées. Mais d'autres services publics sont pointés du doigt, qu'il s'agisse de loisirs, de sécurité ou bien encore des services publics de proximité. Dans les analyses qualitatives disponibles, les registres d'interprétation émotionnelle de ce type de discriminations résonnent bien souvent autour du champ lexical du mépris en ce qui concerne les services publics administratifs, de l'humiliation dans le domaine médical et de l'oppression en ce qui concerne les forces de l'ordre. Ces modalités de restitution des épreuves

signalent des imprégnations sensibles non seulement des violences (physiques ou symboliques) mais aussi des dégradations citoyennes répétées. Lorsqu'une discrimination surgit, c'est un potentiel discriminatoire qui s'abat sur la victime. Cette érosion citoyenne, cette rupture du principe d'égalité, est d'autant plus marquée que les facteurs de discrimination se cumulent. Sexisme et homophobie, ou bien encore transphobie et racisme – pour ne citer qu'eux – peuvent bien évidemment s'associer et ainsi augmenter les risques encourus par une personne en matière de discriminations ou d'opprobre. Il serait donc vain de lire ce rapport sur les LGBTIQphobies comme un rapport seulement orienté autour des questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre puisque c'est plus largement d'égalité de traitement des minorités qu'il s'agit.

41. Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, « Être une fille, un gay, une lesbienne ou un-e trans au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, vol. 6, n° 2, 2015, pp. 140-149.

42. Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn, Anastasia Meidani, Gabrielle Richard et Marielle Toulze, *Santé LGBT*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

FOCUS

Recherche doctorale en France sur les questions LGBTI+, présentation de quelques travaux en cours en 2021

Les personnes LGBTI+, leurs expériences de vie, les discriminations et violences dont elles peuvent faire l'objet sont encore faiblement investies par la recherche en France, ce qui représente une difficulté pour l'adaptation des politiques publiques à ces réalités.

Parce que nous voulons encourager les jeunes chercheurs et chercheuses à prendre en compte ces problématiques et ainsi contribuer à leur visibilité, et parce que l'association FLAG! a pu être contactée tout au long de l'année par plusieurs doctorant-e-s travaillant sur des sujets connexes, il nous a paru

intéressant de publier avec leur accord une courte présentation de leurs travaux.

Sans nous prononcer sur les choix méthodologiques et les références théoriques invoquées, nous vous proposons donc de découvrir dans les pages suivantes trois projets initiés dans le cadre d'études doctorales en projet ou en cours.

Nous espérons pouvoir utiliser à l'avenir le rendez-vous annuel de ce rapport, aussi, pour faire connaître de telles initiatives.

Gestion du risque et pratiques spatiales des gays face à l'homophobie perçue : étude comparative en région Hauts-de-France

– Théophile Plouvier

doctorant en géographie (ULR 4477 TVES, université du Littoral-Côte d'Opale)

Le terme « homophobie » a été introduit pour la première fois en 1972 dans un ouvrage scientifique par le psychologue américain George Weinberg. Initialement instauré par et pour le domaine médical par la prise en compte de la haine anti-homosexuelle comme une réaction phobique, le terme sera peu à peu étendu pour décrire toutes les attitudes négatives à l'encontre des personnes homosexuelles.

Si le terme est aujourd'hui largement connu de tous, ce qu'il désigne a des frontières floues, en proie à la subjectivité et donc difficilement identifiables. Cela est notamment dû au fait que l'homosexualité (et par extension l'homophobie) n'a longtemps été étudiée que dans certains types de territoires et dans certains types de populations. Largement influencées par la littérature anglo-américaine, la plupart des données dont nous disposons proviennent des grandes métropoles (New York, San Francisco, Paris, Londres...), de populations aisées, masculines, et majoritairement urbaines. Ce centrage sur les grandes villes a instauré un biais dans la façon dont nous envisageons l'homosexualité : la grande ville, d'autant plus lorsqu'elle dispose d'un quartier « gay », est devenue l'espace de référence du mode de vie homosexuel et de l'acceptation à son égard. S'en éloigner, par exemple en explorant des milieux moins urbanisés (les petites villes, les campagnes, les banlieues) ou moins tertiarisés (les milieux ouvriers notamment), est souvent perçu comme pouvant conduire à s'exposer à des environnements plus homophobes.

Pourtant, les critiques de l'hégémonie des grandes villes dans les études des homosexualités se font de plus en plus vives. L'homophobie ne peut plus être considérée comme un phénomène homogène se me-

surant sur une échelle unique : comme les travaux sur le sujet le montrent, la négativité à l'encontre des populations homosexuelles se manifeste de diverses manières, sur des critères propres à chaque contexte sociogéographique et souvent en lien étroit avec les normes genrées. Il convient donc d'étudier ces territoires pour leurs spécificités, et non vis-à-vis d'un système de valeurs basé sur les capitales.

Alors qu'à l'international, de nombreuses recherches ont lancé un changement de paradigme pour mettre en avant les homosexualités hors des grandes villes, les travaux français restent grandement centrés ou influencés par Paris et sa région. Pourtant, c'est aujourd'hui près de 50 % de la population française qui vit dans des communes de moins de 10 000 habitants, soit autant de personnes homosexuelles dont le quotidien est méconnu et sous-étudié depuis des décennies.

C'est dans cette optique de décentralisation que ce sujet de thèse s'inscrit puisqu'il s'intéresse spécifiquement à la région Hauts-de-France par la mise en évidence de la perception de l'homophobie par les hommes gays. Ce terrain d'étude présente notamment plusieurs intérêts.

Au regard des critères socioéconomiques favorisant *a priori* l'homophobie, la région devrait être particulièrement touchée par l'homophobie (taux de pauvreté fort, population ouvrière importante, électorat du Front national très implanté...).

D'un point de vue territorial, la région offre une grande diversité permettant d'étudier l'homosexualité dans des contextes très différents : une grande métropole (*a priori*) « gay-friendly », des espaces ruraux importants, et de nombreuses villes moyennes.

Le milieu LGBT dans la région et en dehors de la métropole lilloise est, en apparence, relativement pauvre avec seulement 9 associations locales et 2 commerces spécifiquement estampillés LGBT.

La notion de perception, en plus de contourner la difficulté de recueil des actes homophobes *via* les dépôts de plainte, permet une caractérisation de l'homophobie en lien avec le vécu des individus et au plus proche des territoires.

Ce travail cherchera à répondre aux questions suivantes.

Comment l'homophobie s'exprime-t-elle et varie selon les lieux : dans les grandes/moyennes/petites villes, à la campagne ?

Dans quel(s) domaine de la vie s'exprime-t-elle préférentiellement (à l'école, au travail, dans la famille...)?

Comment les individus homosexuels s'organisent-ils pour se soustraire ou se confronter à cette homophobie (dissimulation de l'orientation sexuelle, évitement de certains lieux ou milieux sociaux perçus comme dangereux...)?

Au-delà d'un évident apport de connaissances concernant des populations invisibilisées, en partie par la déconstruction des biais métropolitains entourant la question de l'homosexualité, cette recherche entend également apporter une méthode pour des études plus inclusives des homosexualités. En se basant au plus proche des territoires, on pourrait ainsi identifier localement les leviers d'actions permettant une lutte efficace contre les LGBTphobies.

Perceptions sociales des amours masculines : la question des victimes invisibles de violences conjugales

– **Éric Friedmann**

mémoire de master 2 à l'université de Strasbourg
(sociologie, parcours Conflits, criminologie et médiations)

La communication et les politiques préventives en matière de violences conjugales, essentiellement centrées sur les couples hétérosexuels, créent chez les personnes LGBTQI+ un manque d'identification et de ressources face à cette infraction et par conséquent un phénomène de victimes invisibles dans les chiffres nationaux.

Comment expliquer ce problème d'identification, s'agissant plus particulièrement des couples d'hommes ? Selon Sébastien Chauvin et Arnaud Lerch : « Traditionnellement, un climat d'opprobre a encouragé les gays à séparer assez strictement leur sexualité, souvent vécue clandestinement, et le reste de leur vie sociale. Cette stigmatisation a découragé durablement les attachements affectifs entre hommes tout en exerçant un effet désincitatif sur la mise en couple⁴³. » En somme, le couple dans les perceptions sociales découle de l'hétéronormativité, et ses autres formes sont, dans les représentations sociales, de l'ordre de la fétichisation, notion que nous proposons d'utiliser pour comprendre les représentations du couple de même sexe.

Parler uniquement d'atteintes faites par des hommes envers des femmes, comme cela est souvent le cas dans les campagnes grand public de lutte contre les violences conjugales, exclut les violences possibles dans d'autres types de conjugalités qui n'entrent pas dans le modèle hétérosexuel, alors même que la loi confère aux autres types de conjugalités un statut depuis la fin des années 1990. À travers les années, ce climat d'opprobre a ainsi construit une fétichisation des rapports entre deux hommes, focalisée sur la

sexualité, et non pas sur les liens affectifs, sur l'histoire d'amour.

À partir d'une enquête sociologique reposant sur une enquête par entretiens semi-directifs (comportant 8 entretiens avec des professionnels et 13 entretiens menés avec des victimes), deux conséquences de cette fétichisation sont constatées.

La première conséquence de cette fétichisation est qu'elle invisibilise des modèles de couples différents, au profit des schémas hétéronormés que nous connaissons tous. Dans son article, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto »⁴⁴, Michael Pollak explique l'impact de l'absence de modèle de conjugalité homosexuel... « Surimposé par la norme hétérosexuelle, et faute de modèle de vie propre, le couple reste l'idéal sentimental malgré les échecs successifs et presque inévitables. » En somme, l'absence de modèle conjugal des amours masculines va pour ainsi dire hétéronormer ces formes de conjugalités. Ce modèle est alors transmis par le premier cercle social de l'individu, par le biais des parents ou des grands-parents, qui traduisent l'image paradigmatique d'un couple qui s'est connu dès le plus jeune âge et qui a fait perdurer la conjugalité jusqu'à la mort de l'un des deux partenaires. Se crée alors un idéal type de la conjugalité pour l'individu, où la violence n'est perçue que comme une épreuve qu'il s'agirait pour le couple de surpasser. En analysant les entretiens, un premier résultat apparaît en effet : un lien entre violence intrafamiliale subie et l'expérience de violence conjugale dans la vie future de l'individu (comme

43. Sébastien Chauvin et Arnaud Lerch, *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La Découverte, 2013, p.68.

44. Michel Pollak, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto », *Communications*, vol. 35, 1982, pp. 37-55.

victime ou comme bourreau). L'apprentissage de l'amour serait une question de soumission, sous des degrés divers de violences. De manière schématique, dans la « violence-punition », la victime est cloîtrée dans sa soumission, car elle n'est pas en accord avec la violence qu'elle a connue, et ne souhaite pas la perpétrer. Quant au bourreau, celui-ci aura une prise de conscience à l'égard de son rôle de dominateur et connaîtra le sentiment de toute-puissance, qu'il perpétuera dans son ou ses futurs couples. L'exemple le plus concret est la notion de viol dans le couple. Alors que certains témoins décrivent lors de l'entretien une relation sexuelle qui est caractéristique d'un viol commis par le partenaire, ces derniers n'identifient pourtant pas cette expérience comme un viol. Il y a derrière ces témoignages l'idée que le viol ne peut prendre place dans le couple, car ce dernier est fondé sur l'amour que l'un et l'autre des partenaires se portent. Ici, l'apprentissage de l'amour fausse la notion de violence dans l'expérience vécue.

L'autre conséquence tourne autour du fait que ces victimes restent silencieuses face à l'expérience de violence. Au-delà de l'image négative de l'homme battu, il y a, dans l'imaginaire social, l'idée que deux hommes peuvent autoréguler un conflit car la force

est égalitaire de part et d'autre dans le couple, comparé à une relation femme-homme. Il y a, par conséquent, pour les victimes, une peur de ne pas être pris au sérieux lors d'un dépôt de plainte ou lorsqu'elles vont solliciter de l'aide. Elles vont alors se tourner vers le cercle familial ou social, car elles vont avoir à un moment donné de leur parcours un besoin d'écoute active. Mais cette écoute demeure peu bénéfique pour les victimes à cause du manque de neutralité. C'est-à-dire que les amis et/ou la famille connaissent le couple dans ce qu'il a laissé entrevoir, notamment le conjoint violent pourvu d'une tout autre personnalité en public. Par ce fait, ils vont potentiellement avoir une opinion sur le récit livré, ce qui ne va pas aider la personne à sortir de la relation violente, voire, dans certains cas, à reconnaître la violence. Cette remise en cause du discours entraîne chez certaines victimes une peur que la situation se retourne contre elles et une non-reconnaissance dans leur statut de victime.

Ainsi, la prolongation de ce travail en thèse est d'étudier le projet de création d'un dispositif inclusif autour de la violence conjugale autour de la relation amoureuse et sentimentale entre hommes, afin de prévenir et de freiner le phénomène de victimes invisibles.

Éducation et sexualité : quels enjeux institutionnels et personnels pour et dans la construction sociale et psychique à l'adolescence ?

– Nelly Millet

doctorante en sciences de l'éducation (université de Limoges)

Au fil des années, la sexualité a évolué à travers différents mouvements, qu'ils soient culturels, sociaux, militants, traversant et transformant ainsi la société. Au début du XX^e siècle, la sexualité ne pouvait se penser hors procréation et le discours social à son sujet mettait l'accent sur la maternité, occultant de ce fait la question du plaisir et de la connaissance de son propre corps ainsi que de celui d'autrui. À partir des années 1950, elle a ensuite fait l'objet d'un discours axé sur la prévention des risques reproductifs et sanitaires (années 1950) ; le discours sur la sexualité a été ensuite traversé par des mouvements militants sans précédent (Mai 68) qui ont su en déplacer les contours autour du plaisir et de l'affirmation de soi. La pandémie de VIH-sida et la suppression de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS, puis les évolutions sociales et légales autour de la reconnaissance des couples de même sexe ont également fortement élargi le périmètre des représentations autour de la sexualité.

La sexualité s'appréhende dès le plus jeune âge à travers la découverte corporelle de l'enfant, elle interroge l'adolescence dans une dimension comportementale, sociale, identitaire, puis elle s'incarne et se transforme chez l'individu tout au long de sa vie, selon des contextes et dans des sociétés données.

Dans ce travail, j'ai choisi de réaliser un état des lieux des savoirs et connaissances sur la sexualité chez les adolescents et jeunes adultes. Quelles sont leurs pratiques ? Où vont-ils chercher les informations ? Comment affirment-ils leur orientation

sexuelle et leur identité de genre ? Passage physiologique et psychique important, l'adolescence pourrait donc être décisive dans la manière de vivre sa sexualité et de la partager avec autrui.

À travers cette recherche de soi, quel va être le rôle de l'institution familiale et scolaire ? Répondent-elles aux besoins et aux attentes individuelles des jeunes ? Participent-elles à la construction d'une sexualité consentie, respectueuse et épanouissante ? Il s'agit donc de mettre en lumière les interactions réelles entre les jeunes et l'institution familiale et/ou scolaire pour comprendre leur manière d'appréhender et de vivre leur sexualité.

Le prisme d'analyse retenu retient des références très diverses qui se concentrent autour des thèmes suivants : orientation sexuelle, rapport femmes/hommes, mouvements féministes, queer, institution scolaire, législation, institution familiale...

Afin d'illustrer mon cadre théorique et méthodologique, le terrain se constituera d'entretiens semi-directifs avec des élèves collégiens et lycéens mais également avec de jeunes adultes (18-30 ans). Cela peut me permettre d'analyser l'évolution des pratiques, du positionnement et de l'identité sexuelle chez des personnes d'âge différent. Une observation de séances d'éducation à la sexualité dans différentes classes d'établissements scolaires sera également réalisée, ainsi que dans la mesure du possible des entretiens avec des familles ainsi qu'avec des pairs pour pouvoir interroger leurs échanges autour de la thématique sexualité.

Glossaire

Cisgenre : Une personne cisgenre (par opposition à une personne transgenre) est une personne dont l'identité de genre correspond à celle qui lui a été assignée à la naissance.

Enbyphobie : Haine et discrimination visant les personnes non-binaires, c'est-à-dire ne se reconnaissant ni comme homme ni comme femme, ou pas exclusivement.

Identité de genre : Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire (Principes de Yogyakarta, *cf.* plus bas).

Interphobie : Haine et discrimination envers les personnes intersexes.

Intersexe : Une personne intersexe est une personne née « avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins » (définition du CIA-OII France).

LGBTphobies : Ensemble des types de discrimination et de haine visant les personnes lesbiennes (lesbophobie), gays (gayphobie), bi (biphobie) et trans (transphobie). Dans le cadre de ce rapport, ce terme est utilisé par métonymie pour inclure également les actes de haine envers les personnes intersexes (interphobie), envers les personnes vivant avec le VIH (sérophobie) et l'ensemble des actes caractérisés comme discriminatoires par les personnes usagères de l'application (une analyse des différentes caractérisations présente l'ensemble des critères prohibés rapportés).

Mégenrage : Le fait de désigner, de manière délibérée, une personne par un genre qui n'est pas le sien, c'est-à-dire, par exemple, d'utiliser le féminin pour une personne de genre masculin ou l'inverse.

Non-binaire (personne) ou **enby** : Personne ne se reconnaissant ni comme homme ni comme femme, ou pas exclusivement.

Orientation sexuelle : Capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus (Principes de Yogyakarta, *cf.* plus bas).

Outing : Révélation par une tierce personne de l'homosexualité, de la bisexualité, de la transidentité ou de l'intersexuation d'une personne sans son accord.

Principes de Yogyakarta (ou de Jogjakarta) : Ce texte, présenté au Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 26 mars 2007, définit les grands principes de l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Transgenre : Une personne transgenre (par opposition à une personne cisgenre) est une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui lui a été assignée à la naissance. Nous préférons ici employer le terme-parapluie « trans », à l'instar de la plupart des associations de personnes concernées.

Validisme : Haine et discrimination envers les personnes en situation de handicap.

Table

des matières

03	Synthèse
05	Préface
07	Avant-propos La singularité de chacun·e est la condition de la société
09	Introduction
13	L'appropriation de l'application par le grand public : une année particulière à plus d'un titre
17	Les types de faits signalés : de la parole aux actes
21	Le contexte des faits signalés : quels espaces de répit pour les personnes LGBTI+ ?
29	Les victimes des actes signalés : les hommes cisgenres et les autres
35	La caractérisation : modéliser le cumul des discriminations
39	Conclusion
41	Annexes
63	Glossaire

Collection dirigée par Gilles Finchelstein et Laurent Cohen

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris

www.jean-jaures.org

Derniers rapports et études :

01_2020 : Pour travailler à l'âge du numérique, défendons la coopérative !
Jérôme Giusti, Thomas Thévenoud

02_2020 : Financement de la vie politique en France :
11 propositions pour insuffler de la justice
Émeric Bréhier, Hugo Le Neveu-Dejault

06_2020 : Défendre les droits des personnes intersexes :
pour une évolution ambitieuse du droit et des pratiques
Flora Bolter, Anne-Lise Savart

07_2020 : La rémunération du travail politique
sous la direction d'Éric Kerrouche et Rémy Le Saout

08_2020 : Construire la résilience territoriale pour anticiper les chocs à venir
Coordination « bouclier anti-Covid » des maires franciliens (COMIF)

08_2020 : Repenser notre fiscalité. Manifeste pour une imposition plus simple et plus équitable
Brice Gaillard

11_2020 : N'est pas métropole qui veut, ou le trompe-l'œil lyonnais
Vincent Aubelle

11_2020 : Repenser nos sociétés à l'aune des Objectifs de développement durable
sous la direction de Jennifer De Temmerman et Alain Dubois

03_2021 : La Protection salariale garantie
Amin Mbarki, Samuel Toubiana, Anthony Paulin

03_2021 : La raison d'être des entreprises : deux ans après, premier bilan

03_2021 : Travailler à l'âge du numérique : l'an II des coopératives !
Jérôme Giusti, Thomas Thévenoud



fondationjeanjaures



@j_jaures



fondation-jean-jaures



www.youtube.com/c/FondationJeanJaures

www.jean-jaures.org



Fondation
Jean Jaurès
ÉDITIONS